




SABAM

RAPPORT ANNUEL **2011**



**Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs
« SABAM »**

S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social : rue d'Arlon 75-77 – 1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11

Fax : +32 (0)2 230 05 89

<http://www.sabam.be>

TVA : BE-0402.989.270 RPM

Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n°6

TABLE DES MATIÈRES

1. CHIFFRES CLES	4
2. LA SABAM	8
3. MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	10
4. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011	14
5. TABLEAU DES FLUX FINANCIERS : DE LA PERCEPTION À LA RÉPARTITION	16
6. LES PERCEPTIONS	22
7. LES RÉPARTITIONS	28
8. RAPPORT FINANCIER	37
8.1. COMPTES ANNUELS DE LA SABAM	38
8.2. COMPTE DE RÉSULTATS DE LA SABAM	40
8.3. BILAN CULTURE SABAM ASBL EN LIQUIDATION	41
8.4. RAPPORT SUR LES DÉPENSES À DES FINS SOCIALES, CULTURELLES ET ÉDUCATIVES	43
8.5. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS	49
8.6. COMMENTAIRE SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS	54
8.7. LES RÉSULTATS FINANCIERS	60
9. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU MANAGEMENT	69
10. RAPPORTS DU COMMISSAIRE	70
11. GLOSSAIRE	73

1. CHIFFRES CLÉS

UNE BAISSSE DE 26,9% DU CHIFFRE D'AFFAIRES, UNE AUGMENTATION DES FRAIS NETS DE 7,6% ET UNE DIMINUTION DE 33% DES DROITS NETS À RÉPARTIR, TELS SONT LES CHIFFRES CLÉS QUI ILLUSTRONT LES RÉSULTATS DE LA SABAM EN 2011.

La SABAM en quelques chiffres :

- Chiffre d'affaires 2011 : **141.099.855 €**
- **111 millions €** payés aux ayants droit en 2011
- **83%** des droits nets 2010 ont été payés en 2010 et 2011
- Pourcentage des frais nets¹ : **20,13%**
- Pourcentage des frais bruts² : **22,49%**
- **36.634** membres
- **47,8 millions** d'œuvres représentées
- **308,3** collaborateurs équivalents temps plein au 31 décembre 2011

¹ Après déduction des produits financiers nets sur placement droits d'auteur

² Après déduction des produits financiers nets sur patrimoine propre

Les charges nettes

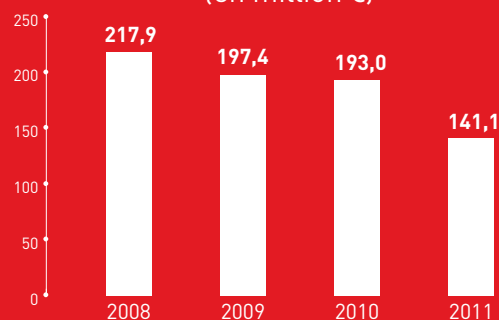
Les charges nettes augmentent de **7,6%** en 2011 pour atteindre **28,4 millions €**.

En 2011, l'augmentation des coûts nets est principalement due à la hausse enregistrée au niveau des coûts liés aux rémunérations, aux amortissements et aux charges financières ainsi qu'à la baisse substantielle des produits financiers déduits des charges.

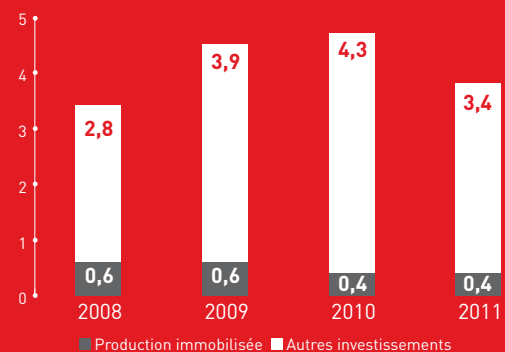
Le personnel

A la clôture de l'exercice, l'effectif comptait **308,3 équivalents temps plein (ETP)**.

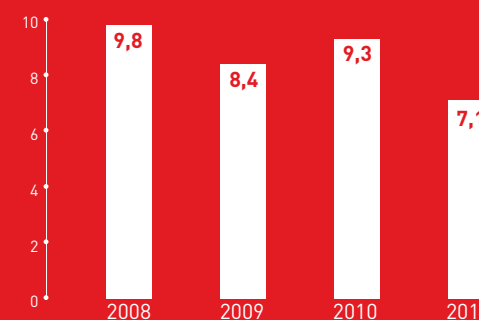
Evolution du chiffre d'affaires
(en million €)



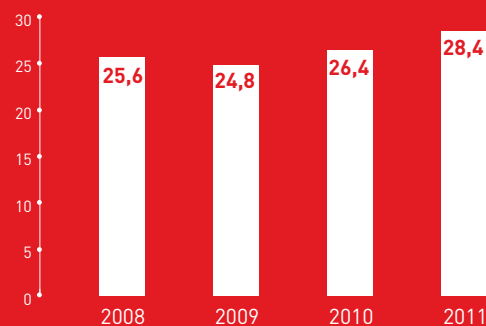
Investissements (en million €)



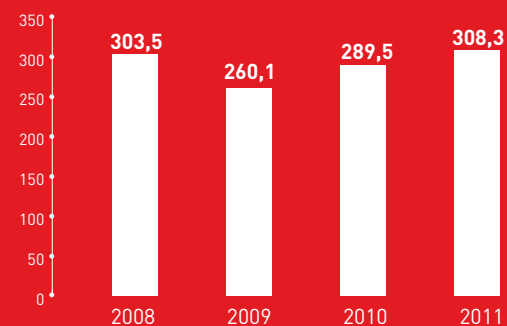
Produits financiers (en million €)



Frais nets (en million €)



Personnel (ETP)





Chiffres-clés consolidés

(en millions € sauf indication contraire)	2011	2010	2009	2008
RÉSULTATS D'EXPLOITATION (SELON MODÈLE BNB)				
Perceptions droits d'auteur	141,1	193,0	197,0	218,0
Produits financiers	7,1	9,3	8,4	9,8
Frais d'exploitation	37,2	37,3	43,0	39,8
RÉSULTATS (SELON LES FLUX FINANCIERS)				
Recettes nettes	135,0	185,5	191,3	212,6
Frais nets	28,4	26,4	24,8	25,6
Droits nets à répartir	106,6	159,1	166,5	187
STRUCTURE BILANTAIRE				
Fonds propres	2,0	2,2	2,5	3,0
Fonds de roulement net (1)	-4,5	-3,8	4,9	3,8
CASH-FLOW ET INVESTISSEMENTS				
Cash-flow net courant (2)	112,6	164,9	180,6	184,9
Amortissements	3,8	3,7	2,9	2,3
Investissements	3,8	4,7	4,5	3,4
Personnel (converti plein temps)	308,3	289,5	260,1	303,5
RATIOS (%)				
Pourcentage des frais	21,0%	14,2%	12,9%	12,0%

(1) Actifs circulants - dettes

(2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

Les recettes

Le chiffre d'affaires en 2011 s'élève à 141.099.855 €, ce qui correspond à une diminution de 26,9% par rapport à 2010. Pour rappel, les droits avaient déjà diminué de 2,3% en 2010.

Le chiffre d'affaires diminue de 27% en 2011 principalement à cause de la non-reconduction du contrat Universal à dater du 1^{er} octobre 2010. Sans cet impact, nos perceptions diminuent de 1,9%. Les perceptions avaient déjà subi en 2010 de plein fouet tant la crise de la musique que la première crise financière 2008-2009.

La dépréciation des droits 'média' est bien réelle, plus particulièrement auprès des diffuseurs payants – VOD (Video On Demand) (-61%) et des distributeurs (-7,3%). En ce qui concerne la rubrique distributeurs payants – VOD, cette diminution est due à une série de factures contestées par un important distributeur au sujet de ce que l'on appelle les 'bouquets'. En 2010, celles-ci ont bien été payées mais la discussion au sujet des factures de 2011 est toujours en cours. De ce fait, ces dernières ont été comptabilisées hors bilan.

En ce qui concerne les droits des producteurs phonographiques et vidéographiques (-77,7%), pratiquement toutes

les rubriques sont en baisse, sauf le central licensing étranger (hors Universal) qui progresse.

Les perceptions 'en ligne' ont diminué de pratiquement 40% et se retrouvent à leur niveau de 2008. La différence négative entre 2010 et 2011 donne une image non conforme à la réalité étant donné que deux années ont été facturées en 2010.

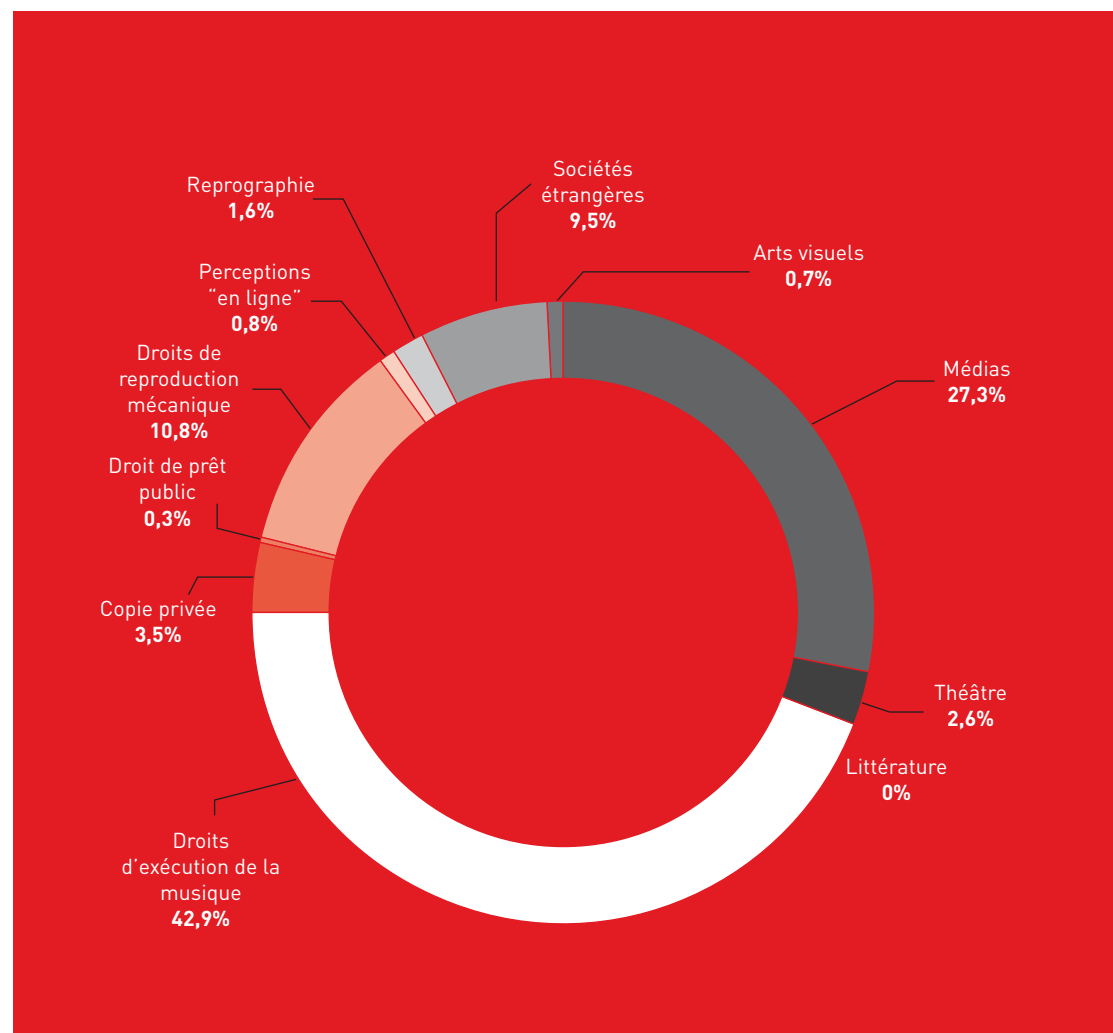
Toutefois, la récurrence de ces mauvais résultats a été quelque peu atténuée par les meilleures performances dans les secteurs suivants :

- Musique légère mécanique (+21,5%) : hausse principalement due à la modification de nos règles d'évaluation
- Droits d'exécution musique + musique de film provenant de l'étranger (+28%).

Outre l'augmentation des perceptions des droits d'exécution pour l'utilisation de musique mécanique, il faut également remarquer les résultats positifs en matière de perceptions théâtre (+7,3%), de reprographie (+20%) et de copie privée (+52%). Le secteur des arts visuels connaît également une croissance constante grâce au droit de suite.

Enfin, nous notons la hausse d'environ 1 million € des droits reçus en provenance de l'étranger, qui s'explique surtout par la poussée de 27,8% des droits d'exécution.

Ventilation des perceptions 2011 par rubrique



2. LA SABAM

Nos valeurs:

Respect • Esprit d'équipe 1+1=3 • Professionnalisme
• Orientation-client • Intégrité • Responsabilité

I. Notre mission

Aux milliers d'auteurs belges et étrangers qui lui confient la gestion de leurs droits, la SABAM garantit une rémunération juste. En toute transparence.

A ses clients, la SABAM, acteur de référence dans la filière de la création, offre un accès facile et rapide au répertoire mondial. En toute sécurité.

II. Notre vision

La SABAM, instrument incontournable au service de la culture, rémunère en toute excellence chaque utilisation de son répertoire.

Nous visons en permanence une plus-value pour les ayants droit, les clients et les collaborateurs, et voulons dès lors :

- être le symbole d'une prestation de services de qualité
- être le point de référence de l'ensemble des sociétés de droits d'auteur en Belgique

- remplir un rôle social et culturel pour nos ayants droit
- proposer des services, produits et processus rentables (rapport coûts/efficacité)
- être une entreprise attrayante sur le marché du travail

En outre, nous souhaitons nous développer pour devenir une société dont la plus-value est reconnue par tout un chacun. À cet effet, nous voulons :

- développer des collaborations et licences européennes
- être au service des ayants droit étrangers et de leur société
- vendre nos services afin de minimaliser nos coûts

III. Nos valeurs

Respect

Le respect constitue le fondement de l'organisation. La SABAM et ses collaborateurs apprécient la personnalité et l'origine de chacun(e), et s'opposent aux préjugés et à l'intolérance.

Esprit d'équipe 1+1=3

Chacun(e) avec ses talents, nous faisons ressortir le meilleur l'un(e) de l'autre. Esprit d'équipe, cela signifie que nous donnons un coup de main là où ceci s'avère nécessaire, que nous rions et travaillons ensemble, et que nous plaçons l'intérêt de l'équipe avant notre intérêt personnel.

Professionnalisme

En s'appuyant sur son professionnalisme, la SABAM s'efforce d'offrir une valeur ajoutée claire à tous les intéressés. La SABAM offre des solutions toutes faites en fonction des attentes et besoins qui ont été identifiés.

Orientation-client

L'approche de la SABAM garantit une prestation de services rapide et approfondie. Les clients sont reçus correctement, les problèmes sont résolus et les processus sont adaptés là où nécessaire afin de répondre davantage aux besoins du client.

Intégrité

La SABAM décrit l'intégrité comme le fait d'agir conformément à des valeurs écrites et non-écrites, et à des normes qui expriment des principes tels que la probité, l'inviolabilité, l'incorruptibilité, la minutie, la bonne foi, la fiabilité et la crédibilité.

Responsabilité

De façon responsable, la SABAM remplit ses engagements vis-à-vis de ses associés et de l'ensemble de la société.



Stijn Coninx,
Président



Christophe Depreter,
Directeur général

3. MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il serait illusoire de penser que tout ira forcément mieux demain. Et invoquer systématiquement une crise économique pour justifier les chiffres et les évolutions est rébarbatif. Le mot 'économies' n'est pas plus exaltant.

Le droit d'auteur est vulnérable. Toute personne sensée comprend la nécessité et la raison d'être de la protection de toute création originale. La diffusion en ligne de par le monde peut être soit un atout, soit un coup de grâce pour l'avenir. Les auteurs ont besoin les uns des autres pour être attentifs à tout abus, à toute "utilisation gratuite" qui va de soi aux yeux du grand public. Il y a de grands abuseurs qui diffusent dans le plus grand silence des créations dans le monde entier, à la vitesse de la lumière, et ce sans limites et sans rémunération pour les auteurs. Les décideurs, eux, évoluent au gré du vent pleins d'ignorance et adressent des sourires réconfortants à un public subjugué, tout aussi ignorant, innocent ou ne se doutant de rien, qui profite et qui télécharge à profusion. Mais il est aussi

illusoire de croire que tout est gratuit, sans importance, sans contrepartie ...

Tout comme l'eau et l'électricité, l'accès à la création qui éveille les sens devrait pouvoir être coupé si l'on ne respecte pas les accords. Il faut du courage pour faire cela. Du courage pour faire passer l'intérêt général avant son propre plaisir. Le "chacun pour soi" ne comblera jamais les nombreuses attentes et le fractionnement aide les abuseurs à commettre leurs méfaits.

La SABAM, à l'instar de toute création, est exposée au public, elle est une cible privilégiée. Une création qui a une structure solide peut faire face à pas mal de mauvais traitements. Les fissures et éclats que l'on cause soi-même peuvent être réparés. On peut ainsi à son gré réajuster, réformer et retoucher la structure. Les fissures et éclats causés en secret, dans l'ombre, ou sur lesquels les projecteurs sont délibérément braqués de façon inattendue et avec insistance, peuvent cependant provoquer de réels dégâts.

Les auteurs doivent continuer à se profiler ouvertement et à se faire connaître du public et ce, de manière subtile, transparente, ciblée, avec assurance et avec la capacité nécessaire de se remettre en question. Nous devons oser montrer notre visage, celui qui se cache derrière les masques d'amuseurs. En forçant le respect qui se doit, les foudres de la critique seront peut-être dirigées vers d'autres cibles ...

Stijn Coninx
Président

Nous avons demandé à **Christophe Depreter**, Directeur général, de nous dresser le bilan de l'année 2011.

Quel est LE fait marquant de l'année 2011 pour la SABAM ?

La réponse à cette question dépend de l'angle sous lequel on se place. Pour certains, le fait que nos répartitions en droits d'exécution ont augmenté de 5 millions € est l'élément majeur de l'année. Pour d'autres, dont je suis, la chute accélérée de nos perceptions en droits mécaniques (ventes de CDs) en Belgique (plus de 5 millions € partis en fumée ou plutôt non payés par les réels débiteurs) constitue le drame qui montre bien qu'une action vigoureuse s'impose. A cet égard, notre action vis-à-vis des fournisseurs d'accès a fait, et continue à faire, couler beaucoup d'encre.

Enfin, les différents accords de licence intervenus en 2011 avec les opérateurs primaires d'Internet (YouTube, Deezer, Spotify, et bien d'autres à qui je demande de bien vouloir m'excuser de ne pas les citer tous) constituent un élément important de satisfaction même si je considère que, dans l'état actuel des choses, les tarifs devront peu à peu s'adapter à la réalité économique, c'est-à-dire augmenter.

La stratégie 2010-2012 se décline à trois niveaux : une amélioration du fonctionnement interne, une consolidation de la position de la SABAM en Belgique et une présence au niveau européen. Où en sommes-nous ?

Le fonctionnement interne a subi une réelle amélioration. Notre niveau de répartitions en est le témoin le plus lumineux. Les derniers ajustements à notre structure et le fait que le PMO (Project Management Office) soit désormais en vitesse de croisière ont également permis de mieux appréhender les points d'organisation qui pouvaient être améliorés. La structure de management est désormais bien installée.

La position de la SABAM en Belgique est encore, hélas, fort conditionnée par la procédure pénale en cours qui a abouti, début 2012, à un renvoi en correctionnelle. Certes, entre le réquisitoire et les points de renvoi finalement retenus par la Chambre du Conseil, de nombreux chefs d'inculpation sont tombés, mais cela jette constamment un voile de suspicion sur tout ce que nous entreprenons. Il y a donc encore un travail considérable

à fournir en termes d'image, dans un contexte dont le management actuel ne détermine pas toutes les variables.

Enfin, je pense qu'au niveau européen, la SABAM est considérée comme un partenaire fiable, solide, efficace et crédible. Les conversations avec nos sociétés sœurs le démontrent régulièrement.

Qu'en est-il des objectifs fixés en juin 2010 par le Conseil d'administration à réaliser pour la fin 2011 ?

- Finaliser l'implémentation d'ALLEGRO (amélioration de la structure) ;
- Poursuivre le développement de E-SABAM (développement de nouvelles fonctionnalités) ;
- Intensifier la perception on-line des concerts ;
- Forcer un résultat au niveau des Licences Internet collectives ;
- Instaurer dans tous les services un Quality Management intégral ;
- Mettre en place la Corporate Governance, ce qui s'avère très important par rapport au monde politique ;
- Conclure de nouveaux contrats médias ;

- Continuer à développer l'image de la SABAM.

La structure de notre société est maintenant tout à fait digne de n'importe quelle société commerciale. Plus de 2.000 membres ont maintenant recours à notre module de consultation électronique de leurs données de répartition. Ce module est actuellement encore en cours d'amélioration, l'objectif étant de le rendre plus facile d'usage et de convaincre plus de membres d'y avoir recours, au détriment des décomptes papiers.

Les perceptions en ligne des concerts ont pris du retard : divers projets les ont supplantés dans notre portefeuille-projets. Mais on y travaille !

Nous avons pris les mesures nécessaires afin de lancer des perceptions auprès des fournisseurs d'accès, et les utilisateurs primaires (les sites de téléchargement ou de streaming), comme je l'ai déjà mentionné, sont maintenant tous sous licence.

“ LA PREMIÈRE CATÉGORIE DE PERSONNES QUI DOIVENT NOUS CONNAÎTRE PARFAITEMENT, ET NOUS SOUTENIR VIS-À-VIS DU GRAND PUBLIC, CE SONT NOS MEMBRES. ”

La gestion de la qualité est maintenant installée comme une tâche de chacun des services, et est contrôlée par notre Comité d'Audit qui travaille sous l'empire d'une charte claire et exigeante.

La Corporate Gouvernance est elle aussi bien décrite dans un Code très strict, accessible en ligne.

Les nouveaux contrats médias, basés sur de nouveaux tarifs, ont souffert d'un retard certain causé par le nombre de négociations qui ont dû être initiées simultanément, mais cela devrait être régularisé ou judiciarisé en 2012.

Enfin, nous avons déjà parlé de l'image : notre stratégie a connu des contretemps indépendants de notre volonté, mais j'ai la conviction que nous sommes sur la bonne voie. Il me semble par ailleurs que le degré de satisfaction de nos membres est en constante augmentation.

Au niveau de l'image justement, comment la SABAM pourrait-elle convaincre le grand public de sa raison d'être, auprès des jeunes notamment ? Nous avons encore de très gros efforts à soutenir, et, comme je l'ai mentionné, nous ne sommes pas toujours aidés par les circonstances. Mais il est certain que la première catégorie de personnes qui doivent nous connaître parfaitement, et nous soutenir vis-à-vis du grand public, ce sont nos membres. D'intenses efforts ont été réalisés à ce sujet, tant dans la gestion de nos membres par le Front et le Back-Office, que par les contacts et les sessions d'informations que nous avons intensifiés, notamment à l'occasion du lancement de notre opération de perception auprès des fournisseurs d'accès, ou par la réalisation d'une enquête de satisfaction qui nous a livré des informations de premier ordre, qui serviront de base pour l'affinement de notre stratégie dans les prochains mois.

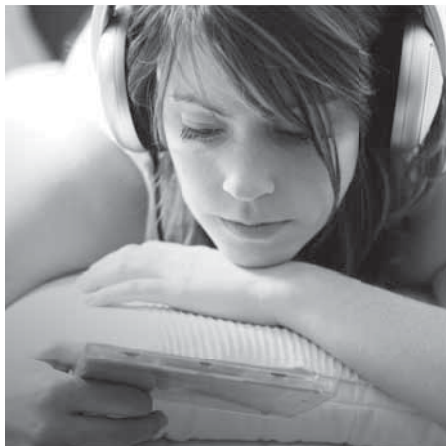
La SABAM adopte un nouveau logotype accompagné d'un nouveau site Internet. Pourquoi changer maintenant ? Pourquoi ces choix graphiques et quelle image véhiculent-ils ? Le changement d'image, qui intervient après l'amélioration de la qualité de nos services, est précisément la première étape de notre nouvelle stratégie de communication. Ce nouveau logo montre l'adjonction de toutes les énergies, tant celles de notre personnel que de nos associés, en vue de former un instrument au service de tous. Nous considérons aussi que ce nouveau logo apparaît comme moins arrogant.

La décision de mettre fin de façon anticipative et définitive au système d'agences locales constitue-t-elle une opération rentable ? N'y a-t-il pas un impact négatif en termes de perceptions ? Comment le siège peut-il déceler tous les événements occasionnels aux quatre coins du pays ? Non seulement nos perceptions n'ont pas décliné dans ce domaine, mais nous avons de surcroît réalisé de substan-

tielles économies, ce qui, dans la période difficile que nous connaissons, s'avère une opération judicieuse. Par ailleurs, et sans vouloir jeter la moindre pierre à nos anciennes agences locales, cette action a contribué à améliorer substantiellement notre image auprès de nos clients. La preuve en est que, là où cette opération a été réalisée plus tôt, en Wallonie, notre image s'est redressée plus rapidement.

Est-ce que la SABAM entreprend des actions pour répartir au mieux les droits perçus notamment auprès des diffuseurs locaux et nationaux ?

Tout à fait. D'une part, nous tentons d'augmenter le nombre de diffuseurs qui nous rentrent des play-lists complètes, précises, et adaptées à nos formats, ce qui nous permet de répartir les droits qu'ils nous paient en fonction de l'utilisation exacte. Pour ceux qui ne disposent pas d'une telle infrastructure, nous sommes actuellement en phase de test afin de lancer un système de « fingerprinting » qui nous donnera peu à peu l'opportunité



Percevoir et répartir vite et bien, au prix le plus bas possible

de supprimer la méthode de répartition basée sur l'échantillonnage.

Par ailleurs, et de façon plus générale, nos services de répartition disposent maintenant d'une organisation exemplaire. Soyons clairs : cela ne supprime pas tous les problèmes, mais l'évolution est remarquable et l'organisation est saine.

La SABAM fête cette année ses 90 années d'existence. Quelle est sa force aujourd'hui ?

La SABAM, c'est un répertoire important, géré par un personnel hautement qualifié, dans un cadre opérationnel renforcé. C'est aussi une équipe de management structurée, qui est bien consciente que nous menons chaque jour un combat noble au service des créateurs.

Quels sont les défis de 2012 ?

Le principal défi réside dans le fait d'endiguer la chute du chiffre d'affaires, engendré par la diminution rapide de la vente de CDs. Entendons-nous bien : ce marché

n'a pas disparu : jamais la musique n'a été aussi présente dans nos vies, jamais autant de films n'ont été regardés par la population, jamais les photos n'ont été autant visibles. Ce marché a déménagé, il est passé du stade de la distribution de supports physiques à la circulation de fichiers numériques. Les clients n'ont pas disparu, ils ont simplement changé, et ils se cachent derrière leur interprétation de la législation.

Envisagez-vous d'offrir de nouveaux services aux membres ?

Je vous répondrai comme l'année passée : il faut d'abord continuer à nous améliorer, et profiter des technologies qui s'offrent à nous pour mieux remplir notre mission : percevoir et répartir vite et bien, au prix le plus bas possible.

Y a-t-il un ou des événement(s) important(s) survenu(s) depuis la clôture des comptes 2011 qu'il convient de souligner ?

Je l'ai déjà évoqué : le renvoi en cor-

rectionnelle, qui ne m'inquiète pas vraiment, a laissé des traces dans les imaginations. Cette ordonnance tire son origine d'une plainte déposée en 2004 par deux membres. Dans le réquisitoire du procureur du Roi datant de juillet 2009, des chefs d'inculpation ont été définis, portant sur des éléments présumés d'ordre financier, datant d'une période allant de 1985 à 1995. Et à chaque fois que ce dossier remonte à la surface, l'opinion publique, qui a la mémoire courte, a l'impression qu'une nouvelle affaire éclate, avec un effet boule de neige : dès que le nom de la SABAM apparaît dans la presse, ne fût-ce que sur la base d'informations totalement erronées, les passions se déchaînent. Mais la passion que nous vouons à notre métier finira par l'emporter, soyez-en sûrs !

4. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

“Mise en application de la loi du 10 décembre 2009 (loi modifiant, en ce qui concerne le statut et le contrôle des sociétés de gestion des droits, la loi du 30 juin 1994 relative au droit d’auteur et aux droits voisins. Cette loi a été publiée au Moniteur Belge le 23 décembre 2009 et est entrée en vigueur le 1er avril 2010)”

- Le 31 décembre 2010, la SABAM a mis fin à son réseau d'agences indépendantes chargées, depuis 1962, de la perception des droits d'auteur liés tant aux divers événements occasionnels qu'à chaque utilisation en un lieu public (horeca, entreprises commerciales, ...), ceci à travers le pays. Depuis le 1^{er} janvier 2011, tous les délégués commerciaux assermentés actifs dans les différentes régions sont directement employés par le siège social.
- En application de la loi du 10 décembre 2009, la gestion et l'affectation des fonds à des fins sociales, culturelles et éducatives sont assumées, depuis le 1^{er} janvier 2011, par le Conseil d'administration de la SABAM (et non plus par des asbl séparées). Le Conseil d'administration est tenu de faire rapport directement à l'assemblée générale au sujet de l'attribution et de l'utilisation des droits à des fins sociales, culturelles et éducatives (cf. chapitre 8 – Rapport financier).
- Un Comité d'Audit a été créé afin de répondre à l'obligation légale consistant à disposer d'un contrôle interne adapté aux activités de la SABAM.
- Dans le cadre de la poursuite de sa modernisation, la SABAM a adopté une nouvelle identité visuelle (nouveau logo et site internet plus moderne).
- Une recherche permanente d'efficacité a amené à fusionner le Front Office et le Back Office en une entité unique, le 'Customer Service' dont l'objectif est, via une meilleure coordination entre les équipes et une application uniforme des procédures, de répondre mieux et plus vite aux questions des associés et des utilisateurs.
- Soucieuse de la protection des droits des auteurs qu'elle représente, la SABAM a demandé aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) de souscrire à un plan tarifaire pour la mise à disposition d'œuvres protégées sur Internet via leurs réseaux.
- En vertu de l'arrêté royal du 26 mai 2011 (Moniteur Belge du 6 juin 2011) dont l'objet est la mise en exécution de l'article 78ter de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, un Comité de concertation a été créé en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. Ce Comité de concertation, instauré par le SPF Economie, regroupe toutes les sociétés de gestion des droits reconnues par arrêté royal et aborde, depuis le 20 décembre 2011, les aspects principaux suivants concernant l'organisation administrative et comptable, le contrôle interne, la comptabilité et les comptes annuels :
 - Séparation des patrimoines de la société de gestion et des ayants droit ;
 - Exigences minimales en matière d'organisation administrative et comptable ;
 - Contrôle interne et audit interne ;
 - Comptabilité analytique ;
 - Comptabilité et comptes annuels ;
 - Chiffre d'affaires et prise en résultats des commissions.

Ces propositions de modifications auront un impact considérable sur la présentation des comptes annuels : au niveau du chiffre d'affaires qui devrait être représenté par les commissions retenues sur les droits et au niveau de la séparation entre les droits (et intérêts) revenant aux membres par rapport au patrimoine propre de la société de gestion comme personne morale.

- En vertu de l'article 9 de la loi du 10 décembre 2009, les sommes perçues et gérées par les sociétés de gestion pour le compte de titulaires de droits ne peuvent faire l'objet de placements spéculatifs. L'entrée en vigueur de cette disposition dépend encore de la signature d'un arrêté royal toujours en discussion. De ce fait, la SABAM a décidé de procéder à un étalement dans le temps de la cession des actions en portefeuille à partir de l'exercice 2012 (décision du Conseil d'administration du 20 décembre 2011).

5. TABLEAU DES FLUX FINANCIERS : de la perception à la répartition

INTRODUCTION

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2011 REFLÈTENT DE MAGNIFIQUES PRESTATIONS DE LA REPROGRAPHIE, DE LA COPIE PRIVÉE ET DE L'UTILISATION DE MUSIQUE DANS DES LIEUX PUBLICS, D'UNE PART, MAIS AUSSI LE MALAISE PERMANENT DU MARCHÉ DU DISQUE AINSI QUE DES CHIFFRES D'AFFAIRES EN BAISSÉ CHEZ LES OPÉRATEURS MÉDIA, D'AUTRE PART.

FLUX FINANCIERS (en €)

	2011	2010	2009	Différence 11/10	Différence %
A. DROITS D'AUTEUR	141.099.855	192.965.642	197.434.128	-51.865.787	-26,9%
Média	38.579.458	42.639.003	39.011.023	-4.059.545	-9,5%
Droits d'exécution publique musique	60.591.263	57.909.473	53.450.827	2.681.790	4,6%
Droits de reproduction mécanique	15.280.898	68.460.606	77.140.732	-53.179.708	-77,7%
Théâtre	3.659.194	3.409.921	3.462.687	249.273	7,3%
Perceptions "en ligne"	1.013.826	1.665.918	1.370.036	-652.092	-39,1%
Reprographie	2.221.907	1.858.000	2.905.971	363.907	19,6%
Copie privée	4.915.802	3.232.858	6.174.077	1.682.944	52,1%
Droit de prêt public	419.167	392.373	382.567	26.794	6,8%
Littérature	66.914	62.903	95.759	4.011	6,4%
Arts visuels	926.212	885.804	800.044	40.408	4,6%
Sociétés étrangères	13.425.214	12.448.783	12.640.405	976.431	7,8%
B. AUTRES RECETTES	1.912.849	2.934.644	2.474.888	-1.021.795	-34,8%
Revenus financiers Fonds social + CES asbl	1.912.849	2.251.014	2.152.594	-338.165	-15,0%
Revenus financiers Culture SABAM asbl		162	240	-162	-100,0%
Autres revenus Culture SABAM asbl		683.467	322.054	-683.467	-100,0%
C. TRANSFERTS	8.024.719	10.417.829	8.566.695	-2.393.111	-23,0%
1. Fonds social + CES asbl	8.136.151	9.734.200	8.244.401	-1.598.049	-16,4%
2. Culture SABAM asbl	-111.432	683.629	322.294	-795.061	-116,3%
D. RECETTES TOTALES NETTES (A+B-C)	134.987.986	185.482.456	191.342.321	-50.494.471	-27,2%
E. CHARGES	42.791.585	37.355.768	34.527.304	5.435.816	14,6%
Services et biens divers	8.470.554	16.866.192	11.850.067	-8.395.638	-49,8%
Rémunérations, charges soc., pensions	24.621.582	22.637.380	23.685.030	1.984.202	8,8%
Production immobilisée	-364.873	-411.268	-591.342	46.395	-11,3%
Amortissements	3.838.712	3.662.518	2.975.023	176.194	4,8%
Réductions de valeur sur créances	-394	382.138	270	-382.532	-100,1%
Provisions pour risques et charges	-610.388	-7.564.754	3.180.629	6.954.366	-91,9%
Autres charges d'exploitation	842.256	1.361.971	1.315.231	-519.716	-38,2%
Charges financières	5.994.137	421.591	-3.278.577	5.572.545	1321,8%
Produits exceptionnels			-4.609.027	0	
F. DEDUCTION DES CHARGES (-)	14.399.212	10.977.482	9.713.946	3.421.730	31,2%
Charges Fonds social + CES asbl	1.967.923	97.201	-911.534	1.870.722	1924,6%
Charges Culture SABAM asbl		626.716	552.386	-626.716	-100,0%
Autres produits d'exploitation SABAM	4.015.745	3.287.371	2.883.944	728.374	22,2%
Produits financiers bruts SABAM	5.141.887	7.019.429	6.224.210	-1.877.542	-26,7%
Mouvements des réserves	162.150	323.398	645.300	-161.248	-49,9%
Etalement prépensions			3.307.408	0	
Réductions de valeur latente (dot/reprise)	3.111.506	-376.633	-2.987.768	3.488.139	-926,1%
G. TOTAL FRAIS NETS (E-F)	28.392.373	26.378.287	24.813.358	2.014.086	7,6%
% FRAIS NETS SUR DROITS (G/A)	20,13%	13,67%	12,57%		
H. SOLDE DES DROITS NETS A REPARTIR (D-G)	106.595.613	159.104.170	166.528.963	-52.508.557	-33,0%

Le tableau de bord des résultats permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés ainsi que leur répartition par rubrique de perception. Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion, à savoir : la part prise par les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et de répartition.

L'année 2011 fait apparaître un pourcentage de frais nets sur le chiffre d'affaires (après déduction du résultat financier net¹) de 20,13%.

Par contre, en neutralisant le résultat financier net provenant exclusivement des placements des droits d'auteur (3,3 millions €), les coûts bruts s'élèveraient alors à 31.733.000 € (en augmentation de 1,4% par rapport à 2010), soit :

28.392.000 €	coûts nets (voir tableau 1. G.)
+ 3.341.000 €	résultat financier net sur placement droits d'auteur (détail p. 60)
<hr/>	
31.733.000 €	coûts bruts

Coup d'arrêt à la progression du chiffre d'affaires : chute de 27% en 2011

Le chiffre d'affaires diminue de 27% en 2011 principalement à cause de la non-reconduction du contrat Universal à dater du 1^{er} octobre 2010. Sans cet impact, nos perceptions diminuent de 1,9%.

Les perceptions avaient déjà subi en 2010 de plein fouet tant la crise de la musique que la première crise financière 2008-2009.

La dépréciation des droits 'média' est bien réelle, plus particulièrement auprès des diffuseurs payants – VOD (Video On Demand) (-61%) et des distributeurs (-7,3%). En ce qui concerne la rubrique distributeurs payants – VOD, cette diminution est due à une série de factures contestées par un important distributeur au sujet de ce que l'on appelle les 'bouquets'. En 2010, celles-ci ont bien été payées mais la discussion au sujet des factures de 2011 est toujours en cours. De ce fait, ces dernières ont été comptabilisées hors bilan.

En ce qui concerne les droits des producteurs phonographiques et vidéographiques (-77,7%), pratiquement toutes les rubriques sont en baisse, sauf le central licensing étranger (hors Universal) qui progresse.

Les perceptions 'en ligne' ont diminué de pratiquement 40% et se retrouvent à leur niveau de 2008. La différence négative entre 2010 et 2011 s'explique par le fait que deux années avaient été facturées en 2010.

Toutefois, la récurrence de ces mauvais résultats a été quelque peu atténuée par les meilleures performances dans les secteurs suivants :

- Musique légère mécanique (+21,5%) : hausse principalement due à la modification de nos règles d'évaluation (voir page 22).
- Droits d'exécution musique + musique de film provenant de l'étranger (+28%).

Outre l'augmentation des perceptions des droits d'exécution pour l'utilisation de musique mécanique, il faut également remarquer les résultats positifs en matière de perceptions théâtre (+7,3%), de reprographie (+20%) et de copie privée (+52%). Le secteur des arts visuels connaît également une croissance constante grâce au droit de suite.

Enfin, nous notons la hausse d'environ 1 million € des droits reçus en provenance de l'étranger, qui s'explique surtout par la poussée de 27,8% des droits d'exécution.

¹ Résultat financier net = produits financiers SABAM moins les charges financières (cf. détail page 60)

Tableau évolutif des coûts bruts sur 3 ans :

	2011	2010	2009	Différence 2011/2010	%
Charges nettes	28.392.000	26.378.000	24.813.000	2.014.000	+7,64%
Résultat financier net sur placement droits d'auteur	3.341.000	4.900.000	4.200.000	-1.559.000	-31,82%
Charges brutes	31.733.000	31.278.000	29.013.000	455.000	+1,45%
Pourcentage de frais bruts (rapport charges brutes/chiffre d'affaires brut)	22,49%	16,21%	14,70%		

Les Services & biens divers en forte baisse (-50%) et les rémunérations en progression de 8,8%

Les coûts bruts progressent de 1,45% (+455.000 €) tandis que le pourcentage des charges brutes par rapport au chiffre d'affaires s'établit à 22,49% (voir tableau page 18).

La baisse de 50% constatée au niveau des 'Services et biens divers' est principalement due à la décision de mettre fin de façon anticipative et définitive au système d'agences locales au 31 décembre 2010

entraînant un coût unique pris en charge en 2010 (1.500.000 €) ainsi qu'à l'externalisation des éméritats auprès d'une compagnie d'assurances par le versement d'un capital unique (4.800.000 €) également en 2010 dont une reprise sur provision avait été actée.

Par contre, les rémunérations augmentent logiquement en 2011 suite aux engagements de nouveaux collabora-

teurs dans le cadre de la fin anticipée du réseau d'agences locales ainsi qu'à l'indexation des salaires et aux indemnités uniques de licenciements dues.

Notons également que la hausse globale des charges de 14,6% (cf. tableau des flux financiers – rubrique E) est due à la conjonction des variations citées ci-avant et de l'augmentation de plus de 5,5 millions € des charges financières impu-

table à la comptabilisation obligatoire des réductions de valeur sur obligations et actions au 31 décembre. Par contre, les plus-values latentes sur obligations de 4,8 millions € ne peuvent pas être valorisées en vertu de la loi comptable en la matière.

Répartition des revenus de droits d'auteur : 111 millions € de droits payés en 2011¹, soit une baisse de 20% (28 millions €) par rapport à 2010.

Cette diminution est directement liée à la non-reconduction du contrat Universal à dater du 1^{er} octobre 2010.

En 2011, la SABAM a effectué des paiements à 10.879 associés, dont la

répartition est détaillée dans le tableau ci-dessous. Notons qu'en plus, 7.018 associés se sont vu attribuer des droits d'un montant inférieur à 25 € qui, conformément aux statuts, sont en attente de paiement.

Près de 99% des ayants droit reçoivent un montant inférieur à 51.920 € de droits d'auteur qui est la limite fiscale de taxation des droits à 15% (loi du 16 juillet 2008 applicable au 1^{er} janvier 2008).

Tranches de revenus de :	Auteurs	Editeurs	Total	Pourcentage	Pourcentage cumulé
de 200.000 € à plus	10	30	40	0,4%	100,0%
de 100.000 € à 200.000 €	14	24	38	0,3%	99,6%
de 75.000 € à 100.000 €	10	14	24	0,2%	99,3%
de 50.000 € à 75.000 €	31	20	51	0,5%	99,1%
de 40.000 € à 50.000 €	32	8	40	0,4%	98,6%
de 30.000 € à 40.000 €	46	29	75	0,7%	98,2%
de 20.000 € à 30.000 €	104	44	148	1,4%	97,5%
de 15.000 € à 20.000 €	77	31	108	1,0%	96,2%
de 10.000 € à 15.000 €	198	63	261	2,4%	95,2%
de 5.000 € à 10.000 €	486	114	600	5,5%	92,8%
de 3.000 € à 5.000 €	489	78	567	5,2%	87,3%
de 1.000 € à 3.000 €	1.359	177	1.536	14,1%	82,1%
de 25 € à 1.000 €	6.877	514	7.391	67,9%	67,9%
Total	9.733	1.146	10.879	100,0%	100,0%

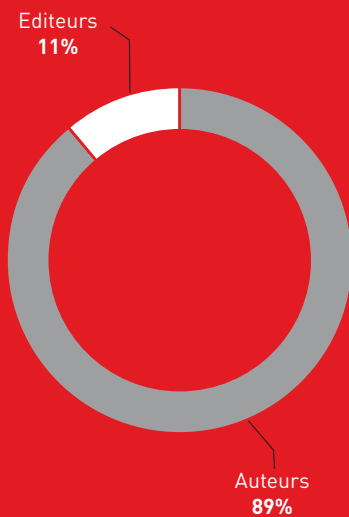
¹ Paiements effectués en 2011 pour les droits de l'année de référence 2011 et des années antérieures ainsi que les répartitions droits d'exécution Belgique payés les 21 et 28/01/2011 (ayants droit + sociétés étrangères)

Répartition des revenus par catégorie de bénéficiaires en fonction des montants globaux perçus :

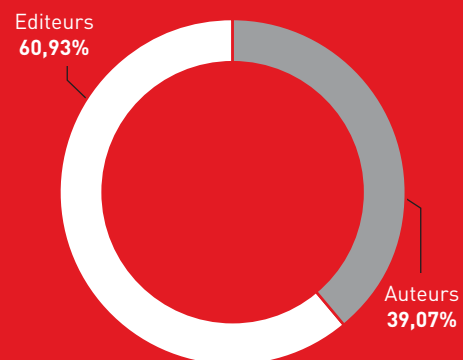
	Auteurs	Editeurs	Total
Montants (€)	26.981.070	42.083.475	69.064.545 (*)
Pourcentage	39,07%	60,93%	100%

(*)		
personnes physiques	23.150.584	33,52%
personnes morales	45.913.961	66,48%
	69.064.545	100,00%

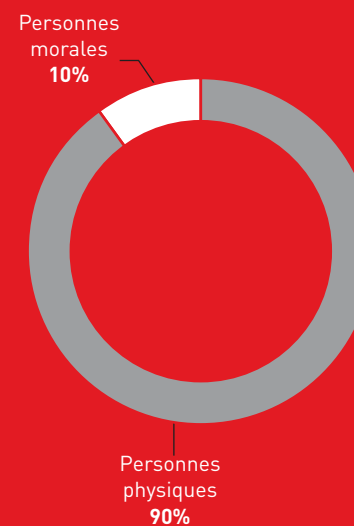
Répartition des revenus par catégories et nombre de bénéficiaires



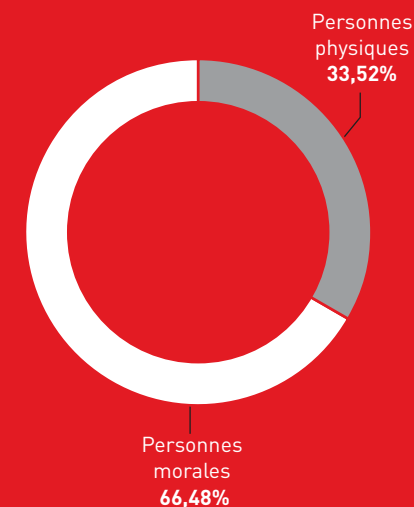
Répartition des revenus par catégories et nombre de bénéficiaires en fonction des montants globaux perçus



Répartition nombre de personnes physiques et morales



Répartition nombre de personnes physiques et morales en fonction des montants globaux perçus



Top 12 des sociétés de droits étrangers

(paiements effectués vers l'étranger, Central Licensing inclus) :

Sociétés de droits étrangères	2011
SACEM (France)	6.844.646 €
PRS (Royaume-Uni)	6.536.737 €
ASCAP (U.S.A.)	4.625.001 €
SDRM (France)	4.210.261 €
BMI (U.S.A.)	4.165.993 €
GEMA (Allemagne)	3.377.899 €
BUMA (Pays-Bas)	2.258.276 €
STEMRA (Pays-Bas)	1.702.753 €
MCPS (Royaume-Uni)	1.447.913 €
SIAE (Italie)	911.533 €
SOCAN (Canada)	718.557 €
SUISA (Suisse)	664.723 €
Autres sociétés	4.411.459 €
Total	41.875.752 €

Top 12 des sociétés de droits étrangers

(paiements reçus de l'étranger) :

Sociétés de droits étrangères	2011
BUMA (Pays-Bas)	3.023.420 €
SACEM (France)	2.055.908 €
SDRM (France)	1.215.667 €
GEMA (Allemagne)	987.559 €
SGAE (Espagne)	815.481 €
STEMRA (Pays-Bas)	812.986 €
PRS (Royaume-Uni)	733.436 €
Stichting LIRA (Pays-Bas)	552.997 €
ADAGP (France)	331.537 €
SIAE (Italie)	313.286 €
SACD (France)	279.934 €
JASRAC (Japon)	259.526 €
Autres sociétés	2.043.476 €
Total	13.425.214 €

6. LES PERCEPTIONS

INTRODUCTION

AVANT DE PROCÉDER À TOUTE COMPARAISON DES CHIFFRES EN CE QUI CONCERNE LA RUBRIQUE '**DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE DE LA MUSIQUE**' REPRÉSENTANT 42,9% DU CHIFFRE D'AFFAIRES, IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE LES RÈGLES D'ÉVALUATION ONT ÉTÉ MODIFIÉES SUITE À LA DÉCISION DE FACTURER LES DROITS AVANT PAIEMENT DEPUIS LE 1^{ER} MAI 2009. L'OBJECTIF EST DE FAIRE COÏNCIDER L'ANNÉE CALENDRIER AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES FACTURÉ ET COMPTABILISÉ.

RAPPEL DES RÈGLES D'ÉVALUATION (DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE DE LA MUSIQUE) :

Année 2009 :

- Comptabilisation des droits dus (cash basis) jusqu'au 30/04/2009, c'est-à-dire après réception du paiement par l'utilisateur ;
- Facturation avant paiement à partir du 01/05/2009 ;
- Réduction du chiffre d'affaires 2009 des droits impayés au 31/12/2009.

IMPACT : en 2009, le chiffre d'affaires englobait 1) les droits payés 2009 relatifs aux exploitations en 2009 + 2) la partie des droits déjà payés relatifs aux exploitations en 2010 + 3) le solde des droits dus et payés relatifs aux exploitations des années précédentes (2008, 2007 et années antérieures).

Année 2010 :

- Le chiffre d'affaires comptabilisé en 2010 coïncide avec l'année d'exploitation 2010.

IMPACT : en 2010, le chiffre d'affaires englobait 1) les droits facturés en 2010 relatifs aux exploitations en 2010 + 2) le report des créances impayées au 31/12/2009

(concernant l'exercice 2009 et la partie des droits facturés en 2009 ayant trait aux exploitations en 2010) + 3) les droits facturés en 2011 (jusque mi-février 2011) relatifs aux exploitations en 2010 + 4) les montants facturés en 2010 relatifs aux régularisations pour 2009 et les années antérieures.

Année 2011 :

- Le chiffre d'affaires comptabilisé en 2011 coïncide avec l'année d'exploitation 2011.

IMPACT : en 2011, le chiffre d'affaires englobe 1) les droits 2011 facturés qui concernent exclusivement des exploitations en 2011 + 2) les droits facturés en 2012 (jusque mi-février 2012) concernant des exploitations en 2011 + 3) les montants facturés en 2011 concernant les régularisations pour 2010 et les années antérieures.

EN RÉSUMÉ :

2009 droits payés	paiements droits 2008	paiements droits 2009	paiements droits 2010
2010 droits facturés	report créances impayées 2009-2010	droits 2010	
2011 droits facturés		droits 2011	

Origine des droits d'auteur en 2011 Tableau comparatif (arrondis)

		2011	2010	différence	
Droits d'exécution publique musique	42,9%	60.591.000 €	57.909.000 €	2.682.000 €	4,6%
Média	27,3%	38.580.000 €	42.639.000 €	-4.059.000 €	-9,5%
Droits de reproduction mécanique	10,8%	15.281.000 €	68.461.000 €	-53.180.000 €	-77,7%
Sociétés soeurs	9,5%	13.425.000 €	12.449.000 €	976.000 €	7,8%
Copie privée	3,5%	4.916.000 €	3.233.000 €	1.683.000 €	52,1%
Théâtre	2,6%	3.659.000 €	3.410.000 €	249.000 €	7,3%
Reprographie	1,6%	2.222.000 €	1.858.000 €	364.000 €	19,6%
Autres (1)	1,0%	1.412.000 €	1.341.000 €	71.000 €	5,3%
Perceptions 'en ligne'	0,7%	1.014.000 €	1.666.000 €	-652.000 €	-39,1%
Total :	100,0%	141.100.000 €	192.966.000 €	-51.866.000 €	-26,9%

(1) Arts visuels, littérature, droit de prêt public

(en €)	(1) 31/12/2011	(2) 31/12/2010	(3) 31/12/2009	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
DROITS D'AUTEUR	141.099.855	192.965.642	197.434.128	-51.865.787	-26,9%
Média	38.579.458	42.639.003	39.011.023	-4.059.545	-9,5%
Diffuseurs publics	13.852.242	13.846.609	13.915.091	5.633	0,0%
Radios particulières	2.281.291	2.368.105	2.237.477	-86.814	-3,7%
Diffuseurs nationaux privés	8.293.332	7.914.321	7.460.607	379.011	4,8%
Télévisions régionales et à public à cible	1.010.333	1.550.750	2.002.911	-540.417	-34,8%
Diffuseurs payants	1.740.562	4.443.743	3.396.512	-2.703.181	-60,8%
Distributeurs	10.655.805	11.501.118	9.168.502	-845.313	-7,3%
Câble - programmes TV étrangers	755.093	1.011.631	820.732	-256.538	-25,4%
Câble - programmes radiosonores étrangers	-9.200	2.726	9.191	-11.926	-437,4%

(en €)	(1) 31/12/2011	(2) 31/12/2010	(3) 31/12/2009	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Droits d'exécution publique de la musique	60.591.263	57.909.473	53.450.827	2.681.790	4,6%
Musique légère mécanique	42.471.926	34.953.787	40.777.595	7.518.140	21,5%
Musique légère vivante	10.431.040	13.916.102	10.276.494	-3.485.062	-25,0%
Musique sérieuse	1.097.242	1.448.483	1.126.902	-351.241	-24,2%
Musique de film	1.527.213	2.001.935	1.269.835	-474.722	-23,7%
Unisono - SABAM	2.919.375	3.122.473		-203.098	-6,5%
Unisono - Simim	2.144.467	2.466.694		-322.227	-13,1%
Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques	15.280.898	68.460.606	77.140.732	-53.179.708	-77,7%
Perceptions occasionnelles	1.150.672	1.323.807	1.360.119	-173.134	-13,1%
Perceptions contractuelles	1.791.380	3.041.441	2.529.639	-1.250.062	-41,1%
Central Licensing - marché belge	4.589.744	7.853.482	7.219.851	-3.263.738	-41,6%
Central Licensing - autres territoires	4.315.086	52.204.768	63.424.824	-47.889.682	-91,7%
Musique d'ambiance	1.603.977	2.361.649	1.541.477	-757.672	-32,1%
Droits vidéographiques	1.402.804	1.647.779	962.809	-244.975	-14,9%
Cellule de contrôle	93.538	25.045	98.449	68.493	273,5%
Unisono DJ - SABAM	92.859			92.859	-
Unisono DJ - Simim	237.965			237.965	-
Divers	2.875	2.636	3.564	239	9,1%
Théâtre	3.659.194	3.409.921	3.462.687	249.273	7,3%
Théâtre professionnel	3.053.121	2.727.513	2.973.150	325.608	11,9%
Théâtre amateur	606.073	682.408	489.537	-76.335	-11,2%
Perceptions« en ligne»	1.013.826	1.665.918	1.370.036	-652.093	-39,1%
Streaming + téléchargements	835.073	1.476.863	1.171.287	-641.790	-43,5%
Simulcasting + webradio + webtv	178.753	189.056	198.749	-10.303	-5,4%
Reprographie	2.221.907	1.858.000	2.905.971	363.907	19,6%
Copie privée	4.915.802	3.232.858	6.174.077	1.682.945	52,1%
Droit de prêt public	419.167	392.373	382.567	26.794	6,8%
Littérature	66.914	62.903	95.759	4.011	6,4%
Arts visuels	926.212	885.804	800.044	40.408	4,6%
Droit de reproduction	320.942	385.895	376.942	-64.953	-16,8%
Droit de suite	605.270	499.910	423.101	105.361	21,1%
Sociétés étrangères	13.425.214	12.448.782	12.640.405	976.432	7,8%
Œuvres théâtrales	106.595	58.207	60.633	48.388	83,1%
Câble - droits d'exécution	1.765.518	2.324.177	2.435.951	-558.659	-24,0%
Arts visuels	302.062	178.425	123.125	123.638	69,3%
Autres réseaux	199.149	38.450	89.100	160.699	417,9%
Droit de suite	96.266	142.478	68.392	-46.212	-32,4%
Droits de reproduction mécanique	3.153.892	3.602.280	3.874.608	-448.388	-12,4%
Droits d'exécution (Film + musique)	7.801.731	6.104.765	5.988.596	1.696.966	27,8%



**La SABAM
entreprnd une action
afin d'obtenir
une rémunération
de la part des
fournisseurs d'accès
Internet.**

FAITS MARQUANTS

- Dans le cadre de la réorganisation du réseau des agences locales, l'intégralité de la perception est désormais effectuée depuis janvier 2011 à partir du siège social.
- La SABAM a investi dans un système de webcrawling afin de pouvoir détecter automatiquement des événements sur l'Internet.
- Un contrat a été conclu avec la Fédération nationale des Entreprises de Taxis pour la perception de droits dans les taxis à partir du 1^{er} janvier 2011.
- En comparaison avec 2010, l'année 2011 a connu une grande régression des ventes de CD. Pour rappel, 2010 fut une année exceptionnelle : le décès de quelques grands artistes et un nombre record de sorties belges ont en effet entraîné un bref accroissement du marché belge de la musique.
- Un jugement favorable a été obtenu en matière de droit de suite auprès des exploitants de galeries. Dans son jugement du 31 mars 2011, le tribunal de première instance de Bruxelles a jugé qu'une galerie était tenue au paiement

des droits de suite à la SABAM pour ses adhérents. La loi actuelle relative au droit de suite est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007.

- Suite au retrait définitif de l'agrément ministériel accordé à la société de gestion ARAPB, il a été mis un terme à l'ensemble des activités de perception que la SABAM effectuait pour cette société.
- En matière de copie privée, le Conseil d'État rejette l'exigence de l'industrie d'annuler les rémunérations pour les téléphones portables avec fonction MP3 et MP4 ainsi que pour les cartes-mémoire. 20% des perceptions de copie privée proviennent des retenues sur ces supports et appareils.
- La Cour de Justice européenne confirme dans son arrêt du 30 juin 2011 que l'actuel règlement belge de droit de prêt n'est pas conforme au droit européen. Un nouveau règlement doit donc être mis au point, en vertu duquel les auteurs, les éditeurs ainsi que les artistes-interprètes et les producteurs seront mieux rémunérés.

Le paysage médiatique et l'Internet ont aussi été caractérisés par un certain nombre de changements :

- MTV Networks Belgium a mis un terme en septembre 2011 aux versions belges des chaînes MTV et Nickelodeon. TMF poursuit sa route sous la bannière flamande.
- SBS a été repris par De Vijver, Sanoma et Corelio.
- Radio Maria a repris en avril 2011 les émissions du groupement Radio Be One.
- Les chaînes Exqi Sport et Exqi Culture partagent désormais un seul canal. Stories et Ment, en revanche, peuvent être vues à partir de 2012 sur deux canaux distincts.
- Quelques nouvelles chaînes de télévision ont vu le jour : njam! a démarré en décembre 2010 et Star TV en février 2011. Gunk Tv a cessé de diffuser le 31 mars 2011.
- La SABAM entreprend une action afin d'obtenir une rémunération de la part des fournisseurs d'accès Internet.

- Fin 2011, des contrats d'exploitation ont été signés entre la SABAM et les sociétés suivantes : Spotify, Simfy et Deezer.
- Google a lancé une version belge de YouTube qui a fait l'objet de la signature d'un contrat.

CHIFFRES DE VENTES

Média (-9,5% ou -4,06 millions €)

Les pertes significatives tant au niveau de la rubrique *diffuseurs à péage* que de celle *distributeurs* ont trait aux procédures judiciaires en cours avec ces derniers. Il est déjà fait mention dans l'introduction du rapport des factures contestées par un important distributeur.

Droits d'exécution publique de musique (+4,6% ou +2,68 millions €)

Musique mécanique dans des lieux publics (+21,5% ou +7,52 millions €)
Dans le prolongement d'une année noire au niveau du nombre de faillites (9.953 faillites en 2010), 2011 constitue un nouveau record en la matière. Parmi les secteurs les plus touchés se trouvent les établissements horeca et les petits commerces. Par ailleurs, d'après une étude menée par Horeca Vlaanderen et l'Unizo, trois cafés belges sur quatre subissent une forte diminution (de l'ordre de 30%) de leur chiffre d'affaires depuis l'introduction de l'interdiction de fumer (juillet 2010).

Par contre, un nombre de créations d'entreprises particulièrement élevé est éga-

lement constaté (source : Graydon). Cette tendance trouve confirmation dans le nombre important de nouveaux contrats conclus par la SABAM, ce qui permet de maintenir une certaine stabilité au niveau de nos résultats.

Ceci est en apparence contradiction avec les chiffres, mais ceux-ci sont surévalués par rapport à 2010 en raison des transferts dont il est question dans l'introduction (modification des règles d'évaluation).

Musique légère vivante : (-25% ou -3,5 millions €)

Il faut noter chez les grands organisateurs réguliers une diminution significative du nombre de concerts organisés. En outre, nous n'avons pas eu en 2011 de gros concert type U2. Par ailleurs, la SABAM n'a pas perçu de droits sur le festival Pukkelpop du mois d'août, qui a dû en grande partie être annulé en raison des orages violents et meurtriers que l'on connaît.

Musique sérieuse (-24,2% ou -0,35 million €)

Ici également, il faut constater que le nombre de concerts comprenant de la musique protégée a fortement régressé en 2011. L'objectif lors de l'introduction

d'un nouveau tarif, applicable à partir de mi-2010, était de stimuler la musique classique contemporaine. Ceci sera évalué à la lumière des chiffres récents dans le courant de 2012.

Musique de film (-23,7% ou -0,47 million €)

En ce qui concerne ce repli important, nous renvoyons aux commentaires dans l'introduction (modification des règles d'évaluation). En ce sens, des droits relatifs à 2010 qui ont été facturés en 2011 ont encore été attribués à l'exercice comptable 2010. Toutefois, pour les six premiers mois de 2011, le secteur a signalé une baisse de 6% du nombre de visiteurs par rapport à la même période de l'année précédente.

Musique sur les lieux de travail (via Unisono) (-9,4% ou -0,53 million €)

En raison d'une perception rétroactive à partir du 1^{er} octobre 2009 effectuée en 2010, le chiffre d'affaires 2010 se composait de 15 mois. D'où la baisse de 9,4% (de 5.589.167 € en 2010 à un chiffre d'affaires de 5.063.842 € en 2011). En réalité, grâce à une collaboration réussie entre les deux sociétés de gestion SABAM et SIMIM, de bons résultats ont pu être affichés pour la 3^{ème} année d'affilée.

Coup d'arrêt à la progression du chiffre d'affaires

Droits des producteurs phono- et vidéographiques (-77,7% ou -53,2 millions €)

Droits de reproduction phono- et vidéographique Belgique (-32,5% ou -5,29 millions €)

Un recul très significatif est observé pour 2011 au niveau des droits de reproduction mécanique en comparaison avec 2010 (à savoir 10,97 millions € en 2011 alors que le chiffre d'affaires en 2010 s'élevait encore à 16,26 millions €). En comparaison avec l'année 2009 (avec un chiffre d'affaires de 13,72 millions €), la baisse est de plus faible importance (-20,06 % soit -2,75 millions €) pour l'exploitation belge.

Les producteurs, tant les majors que les indépendants, ont déclaré en 2011 des ventes d'albums considérablement moins élevées.

La production de musique d'ambiance destinée à des lieux publics reste toutefois un succès. Bien qu'ait eu lieu en 2010 une importante régularisation, le chiffre d'exploitation réalisé en 2011 – sans cette régularisation unique – est plus élevé que celui de 2010. De surcroît, les licences DJ lancées en 2009 restent fortement appréciées par les DJ. Les deux formes



Diminution du chiffre d'affaires en raison, principalement, de la non-reconduction du contrat Universal

d'exploitation sont – parallèlement à la musique sur les lieux de travail (voir supra) – également gérées via Unisono.

Une baisse de la vente de films et de séries sur DVD est constatée au sein des droits de reproduction vidéographique et, en cela, une comparaison avec la chute des ventes de CD n'est jamais très éloignée. Le téléchargement tant légal qu'illégal et le streaming, ainsi que la disponibilité de films via la télévision numérique (VOD), contribuent chacun à la diminution des ventes physiques.

Contrats de centralisation autres pays (-91,7% ou -47,89 millions €)

Cette rubrique comporte les montants que la SABAM perçoit pour l'exploitation de producteurs de disques dans d'autres territoires que la Belgique. Le non-renouvellement du contrat avec Universal Records fin 2010 est à l'origine du net recul du chiffre d'affaires.

Théâtre (+7,3% ou +0,25 million €)

Les perceptions théâtre connaissent une hausse relative. Il n'a pas été constaté de tendances qui pourraient influencer l'exploitation de façon significativement positive ou négative.

On-line (-39,1% ou -0,65 million €)

La baisse théorique de la rubrique streaming et téléchargements est en grande partie imputable au fait que les chiffres 2011 pour la perception auprès d'iTunes concernent une seule année d'exploitation alors que ces mêmes chiffres dans le rapport annuel 2010 avaient trait à presque deux années.

Reprographie (+19,6% ou +0,36 million €)

La hausse du chiffre d'affaires 2011 de la SABAM dans les droits de reprographie en comparaison avec 2010 est imputable aux fluctuations habituelles qui sont inhérentes à cette perception. Dans cette optique, 2009 fut une année exceptionnelle parce que la hausse importante cette année-là des recettes de la SABAM provenant de la reprographie était quasi intégralement imputable à la récupération de droits arriérés.

Copie privée (+52,1% ou +1,68 millions €)

La hausse du chiffre d'affaires global de la SABAM dans les droits de copie privée

“ OUTRE L'AUGMENTATION DES PERCEPTIONS DES DROITS D'EXÉCUTION POUR L'UTILISATION DE MUSIQUE MÉCANIQUE, SOULIGNONS LES RÉSULTATS POSITIFS EN MATIÈRE DE PERCEPTIONS THÉÂTRE, DE REPROGRAPHIE ET DE COPIE PRIVÉE ”

de plus d'1,5 millions € par rapport à l'année précédente est principalement imputable à l'augmentation des revenus d'Auvibel en 2010, ceci grâce aux perceptions sur les nouveaux supports et appareils, qui sont soumis depuis le 1^{er} février 2010 à une rémunération de copie privée. Il s'agit notamment des lecteurs MP3, iPods, disques durs externes, téléphones avec fonction MP3 ou MP4, décodeurs et graveurs CD/DVD.

Droit de prêt public (+6,8%)

Ce montant concerne la part de la SABAM dans les rémunérations de droit de prêt que les établissements de prêt public ont payées pour l'année 2008 (via Repobel).

Littérature (+6,4% €)

Aucune évolution de marché digne de ce nom n'a été constatée.

Arts visuels (+4,6% ou +0,04 million €)

Droit de reproduction (-16,8% ou -0,06 million €)

Au cours de l'année 2011, quelques musées ont été fermés pour un certain temps, suite à quoi moins de droits ont pu être perçus. Pour les membres de l'ARAPB, il a été mis fin aux perceptions suite au retrait de l'agrément ministériel.

Droit de suite (+21,1% ou +0,1 million €)

Le marché de l'art (ventes publiques) semble être un secteur sain qui n'est pas touché par la récession.

Sociétés étrangères (+7,8% ou +0,98 million €)

Ces droits concernent le répertoire SABAM qui est exploité à l'étranger au cours de l'année N-1. C'est surtout la belle poussée des droits d'exécution (avec une augmentation de 27,8%) qui frappe. Mais même nos propres membres ne sont pas épargnés par la baisse des ventes de disques à l'étranger et ils ont ainsi vu leurs recettes diminuer d'environ 12,4% par rapport à 2010.

7. LES RÉPARTITIONS

Après les perceptions, nous passons maintenant à l'autre bout du processus soit la répartition et nous examinons dans le détail les montants nets attribués en 2011. Les montants dans l'aperçu global de la page suivante représentent les droits qui ont pu être attribués au cours du processus de répartition à des ayants droit clairement identifiés. Ceci signifie que ces droits ont été attribués à des œuvres totalement reconnues et documentées dans notre base de données. Une fois que l'œuvre a été identifiée, la répartition se fait entre les différents ayants droit de cette œuvre selon les accords qu'ils ont passés eux-mêmes via les déclarations d'œuvres.

Bien qu'il s'agisse de l'ensemble des montants que le service Attributions a transmis en 2011 au Service financier, ceux-ci ne correspondent pas toujours aux sommes réelles versées. Pour diverses raisons, il peut en effet arriver que le paiement à un ayant droit soit mis 'en suspens'. Dans ce contexte, citons quelques exemples comme l'absence de certaines données (adresse, numéro de compte) ou des situations particulières (affiliation qui n'est pas en ordre, faillite, succession en cours, dossier juridique, etc.).

Si nous ne tenons pas compte de la fin du contrat Universal, le montant total attribué aux membres et aux sociétés sœurs a augmenté en 2011 de 3% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation globale est due à la hausse des attributions des droits d'exécution

Belgique (+ 8%) dans lesquelles était repris le premier paiement des droits Unisono – droits pour l'utilisation de musique sur les lieux de travail. De surcroît, le paiement de droits arriérés dans diverses catégories joue également un rôle important dans la hausse globale.

FAITS MARQUANTS

- EN 2011, LE DÉPARTEMENT PRODUCTION/ATTRIBUTIONS A EFFECTUÉ 66 RÉPARTITIONS
- LE DÉPARTEMENT PRODUCTION/ATTRIBUTIONS PARTICIPE ACTIVEMENT À DE NOMBREUX PROJETS AYANT POUR BUT DE GARANTIR UNE QUALITÉ ACCRUE DES RÉPARTITIONS, ENTRE AUTRES :
 - MISE À DISPOSITION D'UNE INTERFACE ON-LINE VOUS PERMETTANT, SANS DIFFICULTÉ, DE NOUS TRANSMETTRE LE MP3 DE VOS ŒUVRES MUSICALES.
 - ANALYSE DES OPPORTUNITÉS DE LIVRAISON AUTOMATIQUE DES PROGRAMMES.

Type de droits	2011	différence	2010	différence	2009	différence	2008
Droits d'exécution Belgique(1)	76.770.843	37%	56.131.550	-12%	63.554.973	1%	62.713.302
Droits d'exécution Belgique (répartis le 21 et le 28 janvier 2011)(1)	-7.829.362	-200%	7.829.362				
Droits de reproduction mécanique Belgique	11.543.521	-1%	11.700.365	6%	11.035.861	-13%	12.662.616
Droits de reproduction mécanique Belgique (répartis le 28 janvier 2011)	-519.729	-200%	519.729				
Droits de copie privée musique et texte & image	4.745.081	-2%	4.848.351	-20%	6.055.254	-36%	9.533.209
Droits d'exécution en provenance de l'étranger	7.305.350	21%	6.058.764	11%	5.472.990	12%	4.890.191
Droits mécaniques en provenance de l'étranger	3.422.511	-26%	4.611.102	20%	3.853.376	-40%	6.377.788
Droits arts de la scène	2.883.649	44%	1.997.329	-34%	3.007.581	20%	2.497.993
Droits de reprographie	1.548.210	-30%	2.224.101	61%	1.377.454	21%	1.136.121
Droits de reproduction online	383.775	-24%	506.948	-49%	987.707	113%	462.935
Droits arts visuels	1.151.557	-6%	1.218.648	18%	1.033.606	-27%	1.419.210
Droits littéraires	65.243	-27%	88.883	236%	26.488	-24%	34.631
Droit de prêt public		-100%	485.766	-			
Sous-total	101.470.649	3%	98.220.896	2%	96.405.289	-5%	101.727.996
Central Licensing + divers	6.602.020	-86%	46.618.921	-32%	68.684.351	-28%	95.030.885
Total	108.072.669	-25%	144.839.818	-12%	165.089.640	-16%	196.758.881

En 2011, la SABAM a mis en répartition 108 millions € + 7,8 millions € (droits d'exécution Belgique (répartis les 21 et 28/01/2011), soit pratiquement 116 millions € dont 111 millions € ont été payés (cf. page 19). Cette différence provient du précompte mobilier retenu lors du paiement et du transfert de certains droits en attente de paiement pour des raisons juridiques ou de documentation.

7.1. Droits d'exécution Belgique

En 2010, pour des raisons techniques, les droits non identifiables 2006 (article 42 du RG) ainsi que les droits complémentaires de 2009 ont été répartis en janvier 2011. Les droits complémentaires concernent à la fois les droits d'exécution des années antérieures à 2009 qui ont été tenus en suspens en raison d'une documentation

incomplète ou manquante et les droits traités pour les programmes fournis plus tard par les émetteurs pour des diffusions effectuées au cours de la période 2005 - 2008 (ce qui fut appelé 'l'addendum'). Ces deux répartitions, totalisant un montant de 7.829.362 €, avaient dû être reportées à janvier 2011.

En tenant compte de cette correction, on observe que le montant total attribué en 2011 pour les droits d'exécution Belgique s'élève à 68.941.481 €¹ contre 63.960.912 € l'année précédente, soit presque 8% de plus.



¹ Soit :

	2011	2010
Droits d'exécution Belgique :	76.770.843 €	56.131.550 €
Droits d'exécution - répartition les 21 et 28/01/2011 :	-7.829.362 €	7.829.362 €
	68.941.481 €	63.960.912 €

“ DROITS D'EXÉCUTION : +8% OU +5 MILLIONS € ”

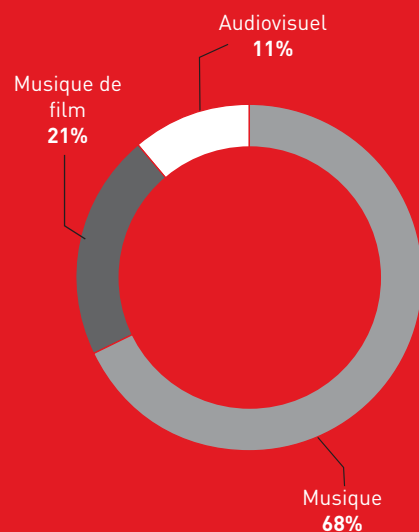
Cette hausse résulte de la mise en répartition, pour la première fois, de droits Unisono ainsi que des droits d'émetteurs de télévision que nous n'avions pas pu répartir en 2010 (Groupe AB, SBS).

Les concerts qualifiés (concerts avec un chiffre d'affaires de minimum 100.000 € dont au moins 60% des œuvres exécutées ont été composées par l'artiste-interprète lui-même) ont également été classés dans cette catégorie. Comme il a été mentionné précédemment dans les commentaires portant sur les percep-

tions, ces concerts diminuent en nombre en 2011.

Plus de détails concernant la ventilation de ces droits d'exécution en musique, musique de film et audiovisuel se retrouvent dans les tableaux ci-après. Cette ventilation n'étant pas disponible pour les rectifications ainsi que pour les paiements câble effectués aux sociétés sœurs, ces montants attribués ne sont pas englobés dans les chiffres ci-dessous.

Droits d'exécution par type de droits - 2011



Droits d'exécution - 2011	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total	
Musique	25.472.170,54 60%	16.693.513,73 40%	42.165.684,27	68%
Musique de film	6.675.692,71 52%	6.277.138,40 48%	12.952.831,10	21%
Audiovisuel	6.722.528,84 93%	512.411,15 7%	7.234.939,99	11%
Total	38.870.392,09 62%	23.483.063,28 38%	62.353.455,36	

Evolution	2009	2010	2011
Musique	39.285.086 €	39.500.281 € +1%	42.165.684 € +7%
Musique de film	11.288.360 €	11.577.872 € +3%	12.952.831 € +12%
Audiovisuel	7.220.562 €	6.697.582 € -7%	7.234.940 € +8%
Total	57.794.008 €	57.775.735 €	62.353.455 €

7.2. Droits de reproduction mécanique Belgique

Cette catégorie englobe toutes les reproductions ayant fait l'objet d'une licence sur le territoire belge pour des œuvres appartenant au répertoire SABAM. En 2011, nous avons payé les droits de reproduction phonographique perçus pour le 2^{ème} semestre 2010 et le 1^{er} semestre 2011 et les droits de reproduction audiovisuelle perçus pour les 10 premiers mois de 2011.

En dépit de la contraction du marché international et national du CD, le montant attribué au total pour cette catégorie

reste au même niveau que l'année précédente. La partie 'central licensing pour tiers' a diminué de 86% en raison de la fin du contrat Universal.

Un constat important est que les ventes belges d'albums et de singles (= répertoire local) ont pu raisonnablement résister au malaise des ventes d'albums en 2010. L'explication de ce phénomène réside dans la courte progression du marché belge de la musique (nombre record de sorties belges) et le décès de

quelques grands artistes. Cependant, le montant net total attribué pour Phono Belgique – les droits de reproduction mécaniques pour supports sonores (CD, vinyles, DVD) – diminue de 5%.

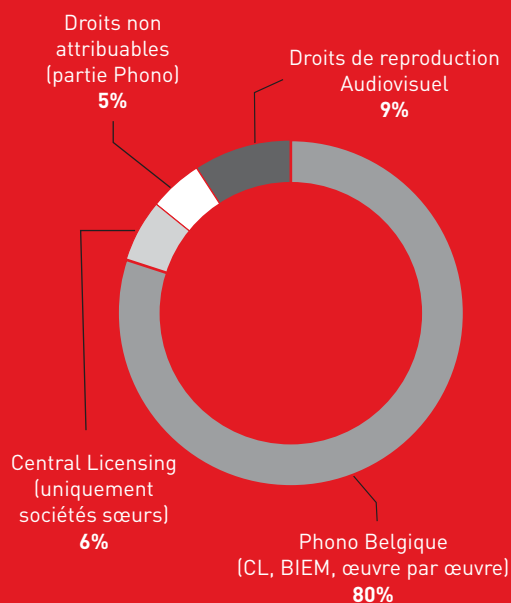
Les prévisions pour les attributions futures sont toutefois sombres étant donné le fort recul des perceptions en 2011 dans cette catégorie.

Les graphiques ci-dessous présentent, d'une part, la subdivision globale des

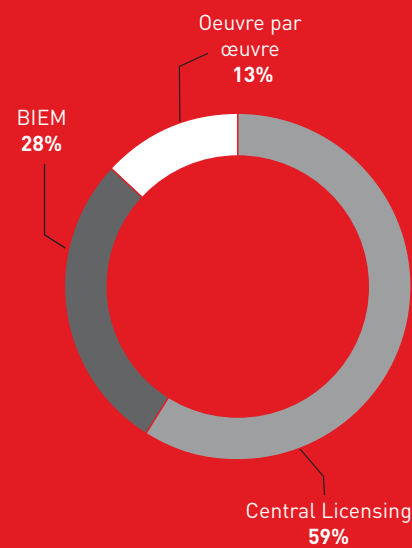
droits de reproduction mécanique Belgique et, d'autre part, la subdivision spécifique et l'évolution de Phono Belgique.

Pour ce qui concerne la subdivision Phono Belgique, le régime Œuvre par Œuvre représente les perceptions occasionnelles, le BIEM représentant les perceptions contractuelles auprès des producteurs. S'agissant du 'central licensing', la SABAM reçoit des montants de sociétés d'auteurs centralisatrices pour les ventes d'albums des majors en Belgique'.

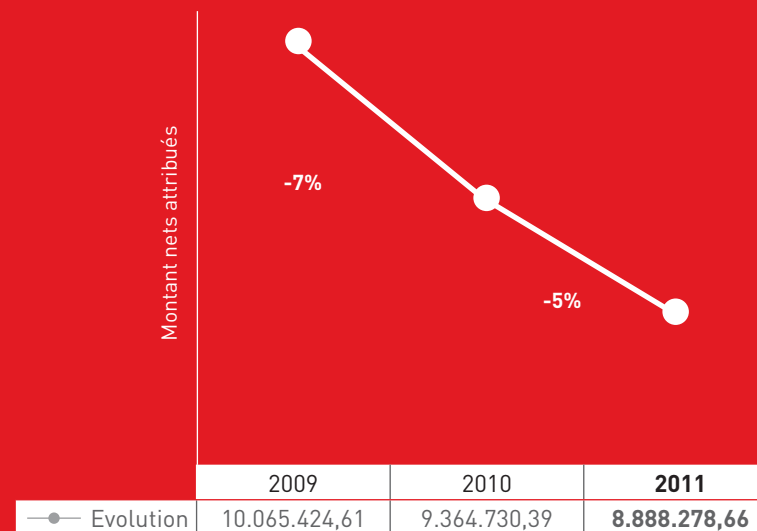
Ventilation Droits de reproduction mécanique Belgique



Subdivision Phono Belgique



Evolution Phono Belgique



7.3. Copie privée (musique et texte & image)

Pour des raisons techniques, la répartition des droits Copie privée a été reportée à mars 2011. Le service Attributions a en outre pu payer en 2011 pour la première fois les droits de copie privée qui étaient associés à des œuvres imparfaitement documentées mais entre-temps régularisées. Cette répartition a eu lieu fin novembre, en même temps que le décompte normalement prévu Copie privée 2011.

Cette année, une somme totale de 4.745.081 € a été versée, alors qu'elle s'élevait l'année dernière à 4.848.351 €. À l'époque cependant, la quasi-totalité du montant réparti a été lié au paiement de droits de copie privée audiovisuelle découlant de l'utilisation du répertoire américain.

7.4. Droits d'exécution Etranger

Il est à nouveau réjouissant de constater que nos artistes et leur répertoire continuent à bien se porter à l'étranger. Une hausse remarquable (21%) au niveau des droits attribués pour les exécutions de leurs œuvres est enregistrée. Les valeurs sûres se voient toujours davantage rejoindre par de plus jeunes talents belges.

La majeure partie des droits continuent à provenir du quatuor de sociétés sœurs constitué par la SACEM (France), PRS (Royaume Uni), BUMA (Pays-Bas) et GEMA (Allemagne).

Le litige avec la SGAE (Espagne) concernant la double imposition a lui aussi pris fin, en vertu de quoi un montant de 680.000 € a été libéré et réparti. De surcroît, les nouvelles procédures mises en place permettent un traitement plus ciblé, plus rentable et plus efficace des droits reçus de l'étranger, avec pour conséquence que ceux-ci reviennent plus rapidement à nos membres.

7.5. Droits mécaniques Etranger

La plongée (-26%) par rapport à l'année précédente n'est pas tant liée au malaise au niveau des ventes internationales de CD qu'au fait que l'année dernière environ 1,7 millions € de droits arriérés ont été payés.

Traditionnellement, nos pays limitrophes restent un marché important pour le répertoire belge. Ce sont en effet la SACEM-SDRM (France), BUMA-STEMRA (Pays-Bas), GEMA (Allemagne) et PRS-MCPS (Royaume-Uni) qui se taillent la part du lion des droits reçus. La SGAE (Espagne) également a gagné en importance grâce à la résolution du litige de la double imposition.

7.6. Arts de la Scène

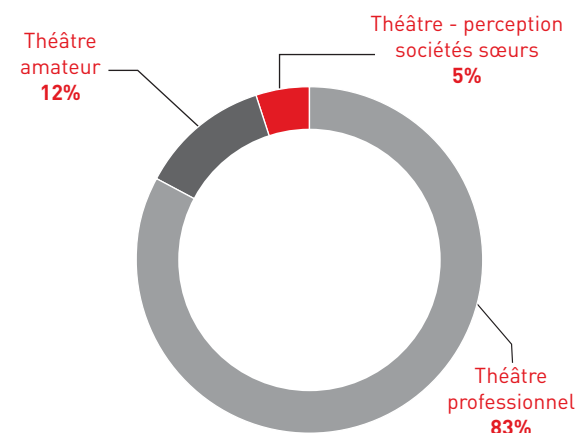
La catégorie Arts de la Scène présente une augmentation de 44%. Cette augmentation reflète, pour une partie, la progression au niveau des perceptions.

Par ailleurs, la SABAM a versé en 2011 une première fois des droits arriérés.

Composition de ce résultat final :

(en €)	Attribué aux membres	Attribué aux sociétés sœurs	Total
Théâtre professionnel	2.146.714	173.178	2.319.892
Théâtre amateur	320.760	124.251	445.011
Théâtre - perception sociétés sœurs	117.926	820	118.746
Total	2.585.400	298.249	2.883.649

Ventilation Arts de la scène



7.7. Droits de reprographie

Suite à une année 2010 exceptionnelle qui avait permis la libération d'une grande masse de droits arriérés, l'année 2011 marque un retour à la normale avec un montant de droits attribués s'élevant à 1.548.210 €. En comparaison aux années précédant 2010, les perceptions se situent cette année bien au-dessus (+12% par rapport à 2009).

Ces droits ont bénéficié pour 81% aux Auteurs, contre 10% aux Editeurs. Les 9% restants concernent les droits de reprographie attribués pour les Arts Visuels.

7.8. On-line

Les fluctuations dans cette catégorie (-24%) dépendent toujours étroitement du site de téléchargement légal iTunes. En 2011, moins de budgets I-Tunes ont été mis à disposition du service Attributions. Ces budgets ne sont prêts à être répartis que si les clients paient l'intégralité des factures et si la liste complète des œuvres jouées est disponible.

La poursuite de la fragmentation du répertoire (voir par ex. contrat CELAS - joint venture entre PRS, MCPS et GEMA, en vertu de laquelle le répertoire EMI anglo-américain est géré de façon

centrale) a également joué un rôle dans la baisse des 'droits on-line' attribués en 2011.

Ce marché dit porteur fait donc encore face à quelques facteurs de freinage tels que la législation, la piraterie, la fragmentation du répertoire. C'est un marché jeune, encore imprévisible, qui est en mouvement constant. La SABAM suit ceci de très près.

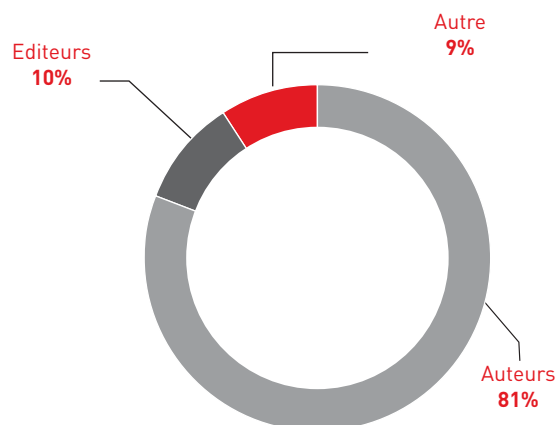
La subdivision des montants nets pour 2011 est la suivante :

Type de contrat	Attribués en net (en €)	en %
Downloads	267.583	70%
Mobile Phone Ringing Tunes	61.742	16%
On demand streaming	53.686	14%
Podcasting	553	0%
Ringbacktones	112	0%
Webcast	96	0%
Webradio	3	0%
Sonorisation	0	0%
Total	383.775	100%

La fragmentation du répertoire déjà évoquée supra complique fortement la facturation, le paiement et le versement de droits pour l'utilisation on-line d'œuvres. Ceci vaut principalement pour ce qui concerne les droits dus par I-Tunes, qui a conclu avec plusieurs grandes sociétés d'auteurs et éditeurs majeurs des contrats paneuropéens directs qui ont bien évidemment un impact sur l'utilisation d'œuvres

sur notre territoire. Ces contrats paneuropéens entraînent en outre la question de savoir si les sociétés d'auteurs représentent aussi à l'étranger 100% des droits des œuvres utilisées (par ex. y compris la sous-édition). Les sociétés doivent entre elles trouver une solution à cette question, ce qui requiert du temps et explique pourquoi à ce jour seuls les paiements des factures 2009 ont été mis en répartition.

Ventilation Reprographie



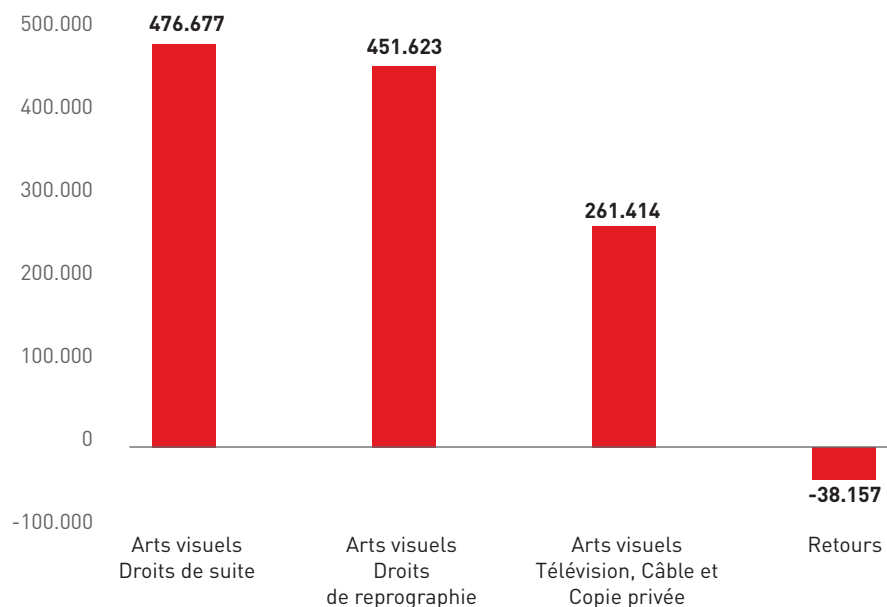
7.9. Arts visuels

Ce marché volatil a régressé légèrement en ce qui concerne les Attributions en 2011. Finalement, une perte de 6% a été enregistrée en comparaison de l'année précédente, mais il y a eu cette année-là une répartition supplémentaire de

droits de reproduction et droits de suite arriérés.

Sont repris ci-dessous le contenu et les montants pour :

Arts visuels (en €)	
Arts visuels Droits de suite	476.677
Arts visuels Droits de reprographie	451.623
Arts visuels Télévision, Câble et Copie privée	261.414
Retours	-38.157
Total	1.151.557

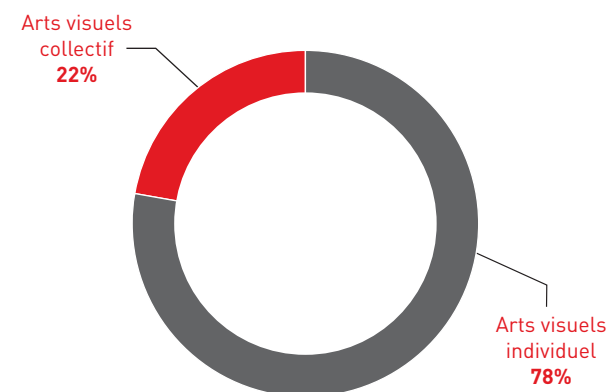


7.10. Littérature

Les droits de reproduction et d'édition littéraire peuvent difficilement engendrer des constantes. Ce segment fluctuant dépend très fort des perceptions car tous les revenus sont instantanément répar-

tissables. Par rapport à l'année précédente, l'on remarque aujourd'hui une diminution (-27%) mais, dans l'évolution sur le plus long terme, il faut tout de même noter un beau score en 2011.

Arts visuels - Individuel	928.300 €
Arts visuels - Collectif	261.414 €
Total	1.189.714 €



Ce tableau présente l'évolution des répartitions des droits des quatre dernières années, dont le détail est communiqué chaque année dans le rapport financier du rapport annuel. Il est important de souligner qu'après un an suivant l'année de perception, plus de 80% des droits ont été répartis aux différentes catégories d'ayants droit.

Nous constatons par exemple que 83% des droits nets 2010 ont été répartis durant les exercices 2010 et 2011, tandis qu'au 31 décembre 2011, 40% des droits nets 2011 ont déjà été répartis, laissant un solde à répartir pour les exercices ultérieurs de 64 millions €.

Ce solde de 64 millions est constitué pour 17% par les droits d'exécution musique qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception à cause du traitement des playlists effectué en début d'année après réception de celles-ci par les émetteurs (médias) et pour 59% par les droits impayés au 31 décembre 2011.

Le solde restant concerne les droits mécaniques, la copie privée, la reprographie, le théâtre, les arts graphiques et visuels ainsi que la mise à disposition non encore attribuée au 31 décembre 2011.

Situation des droits nets à répartir au 31 décembre (dettes envers les ayants droit) :

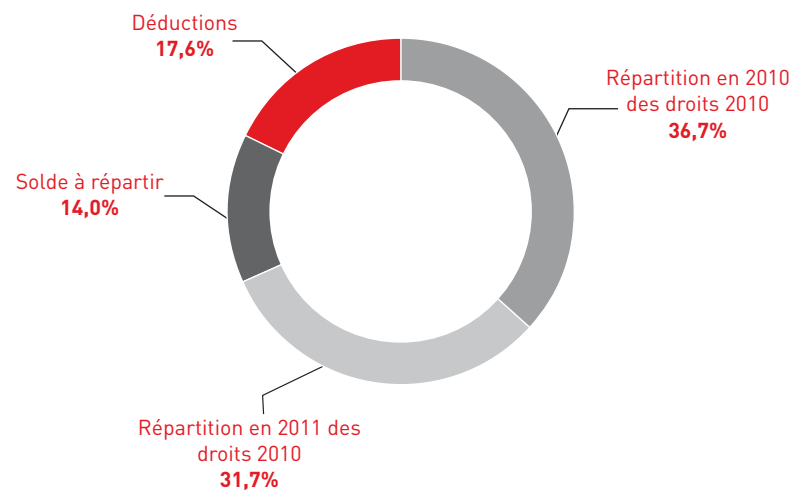
	2008	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires	217.940.000	197.434.000	192.966.000	141.100.000
Solde droits nets à répartir ⁽¹⁾	186.970.000	166.529.000	159.104.000	106.596.000
Attribué durant l'exercice N ⁽²⁾	42%	44%	44,5%	40%
N+1 Déjà réparti Solde à répartir	85% 15%	83% 17%	83% 17%	
N+2 Déjà réparti Solde à répartir	87% 13%	88% 12%		
N+3 Déjà réparti Solde à répartir	91% 9%			

(1) Après déduction des coûts nets et des affectations à des fins sociales et culturelles

(2) Après déduction du report des reliquats et des réductions de valeur latentes sur obligations et actions

Répartition des droits 2010 par rapport au chiffre d'affaires 2010

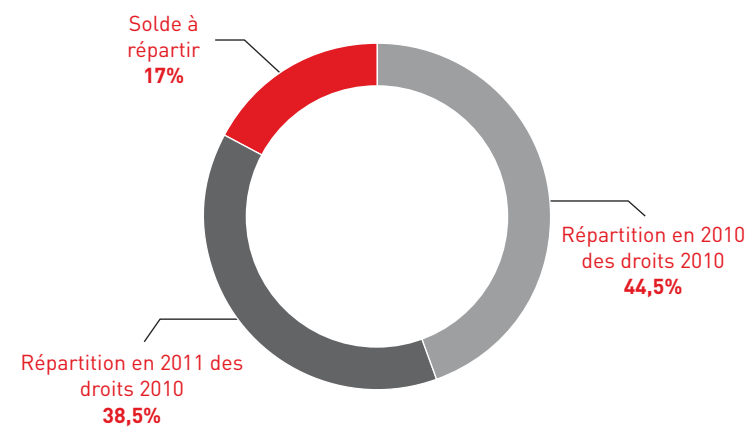
Chiffre d'affaires 2010 : 193 millions €



(déductions = coûts nets et affectations à des fins sociales et culturelles)

Répartition des droits nets 2010

Solde à répartir après déduction des coûts nets et des affectations à des fins sociales et culturelles en 2010 (17,6% du chiffre d'affaires brut) = 159,1 millions €



$$44,5\% + 38,5\% = 83\%$$



8. RAPPORT FINANCIER

8.1. COMPTES ANNUELS DE LA SABAM

Bilan SABAM (en €)

ACTIF AU 31 DECEMBRE	2011	2010	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISES	12.464.689	12.527.751	-63.062	-0,5%
I. Frais d'établissement				
II. Immobilisations incorporelles	3.888.700	4.135.131	-246.431	-6,0%
III. Immobilisations corporelles	8.425.961	8.245.002	180.959	2,2%
A. Terrains & constructions	3.385.491	3.458.620	-73.129	-2,1%
B. Installations, machines et outillage	3.228.306	3.010.469	217.837	7,2%
C. Mobilier et matériel roulant	1.812.164	1.775.913	36.251	2,0%
IV. Immobilisations financières	150.028	147.618	2.410	1,6%
A. Entreprises liées	112.400	112.400	0	0,0%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	9.078	7.968	1.110	13,9%
C2. Autres créances		5.000	-5.000	-100,0%
C2. Créances et cautionnements en numéraire	28.550	22.250	6.300	28,3%
ACTIFS CIRCULANTS	247.775.028	262.411.359	-14.636.331	-5,6%
VII. Créances à un an au plus	49.135.932	41.875.895	7.260.037	17,3%
A. Créances commerciales	45.081.816	39.566.217	5.515.599	13,9%
B. Autres créances	4.054.116	2.309.678	1.744.438	75,5%
VIII. Placements de trésorerie	183.137.292	187.732.874	-4.595.582	-2,4%
B. Autres placements	183.137.292	187.732.874	-4.595.582	-2,4%
IX. Valeurs disponibles	10.890.861	28.462.840	-17.571.979	-61,7%
X. Comptes de régularisation	4.610.944	4.339.750	271.194	6,2%
TOTAL DE L'ACTIF	260.239.717	274.939.110	-14.699.393	-5,3%

PASSIF AU 31 DECEMBRE	2011	2010	Différence	%
CAPITAUX PROPRES	2.036.540	2.167.896	-131.356	-6,1%
I. Capital	1.411.904	1.381.109	30.795	2,2%
IV. Réserves	624.636	786.787	-162.151	-20,6%
A. Réserve légale	141.190	138.125	3.065	2,2%
D. Réserves disponibles	483.447	648.662	-165.215	-25,5%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	5.906.859	6.517.247	-610.388	-9,4%
VII. A. Provisions pour risques et charges	5.906.859	6.517.247	-610.388	-9,4%
1. Pensions & obligat. similaires	4.928.859	5.777.247	-848.388	-14,7%
4. Autres risques et charges	978.000	740.000	238.000	32,2%
DETTES	252.296.317	266.253.967	-13.957.650	-5,2%
VIII. Dettes à plus d'un an	65.439.709	64.597.600	842.109	1,3%
D. Autres dettes	65.439.709	64.597.600	842.109	1,3%
IX. Dettes à un an au plus	168.959.329	183.770.920	-14.811.591	-8,1%
B1. Dettes financières	1.120.579		1.120.579	100,0%
C. Dettes commerciales	11.212.661	4.690.083	6.522.578	139,1%
1- Fournisseurs	11.212.661	4.690.083	6.522.578	139,1%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.731.266	2.577.633	153.633	6,0%
1- Impôts	509.959	359.401	150.558	41,9%
2- Rémunérations et lois sociales	2.221.307	2.218.232	3.075	0,1%
F. Autres dettes	153.894.823	176.503.204	-22.608.381	-12,8%
X. Comptes de régularisation	17.897.279	17.885.447	11.832	0,1%
TOTAL DU PASSIF	260.239.717	274.939.110	-14.699.393	-5,3%

8.2. COMPTE DE RESULTATS DE LA SABAM (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre	2011	2010	Différence	%
COMPTE DE RESULTATS DE LA SABAM				
I. Ventes et prestations	145.480.473	197.347.748	-51.867.275	-26,3%
A. Chiffre d'affaires	141.099.855	192.965.642	-51.865.787	-26,9%
C. Production immobilisée	364.873	411.268	-46.395	-11,3%
D. Autres produits d'exploitation	4.015.745	3.970.838	44.907	1,1%
II. Coût des ventes et prestations	-37.162.321	-37.345.445	183.124	-0,5%
B. Services et biens divers	8.470.554	16.866.192	-8.395.638	-49,8%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	24.621.582	22.637.380	1.984.202	8,8%
D. Amortissements	3.838.712	3.662.518	176.194	4,8%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	-394	382.138	-382.532	-100,1%
F. Provisions pour risques et charges	-610.388	-7.564.754	6.954.366	-91,9%
G. Autres charges d'exploitation	842.256	1.361.971	-519.716	-38,2%
III. Résultat d'exploitation	108.318.152	160.002.303	-51.684.151	-32,3%
IV. Produits financiers	7.054.736	9.270.605	-2.215.869	-23,9%
B. Produits des actifs circulants	6.458.370	7.857.880	-1.399.510	-17,8%
C. Autres produits financiers	596.366	1.412.725	-816.359	-57,8%
V. Charges financières	-5.994.137	-421.591	-5.572.545	1321,8%
VI. Résultat courant avant impôts	109.378.752	168.851.317	-59.472.565	-35,2%
VII. Produits exceptionnels	0	0	0	---
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	109.378.752	168.851.317	-59.472.565	-35,2%
X. Impôts sur le résultat	0	0	0	0,0%
XI. Résultat de l'exercice	109.378.752	168.851.317	-59.472.565	-35,2%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	109.378.752	168.851.317	-59.472.565	-35,2%
RESULTAT A AFFECTER				
Résultat à affecter	109.378.752	168.851.317	-59.472.565	-35,2%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves	165.216		165.216	-100,0%
C. Affectations aux capitaux propres				
2) à la réserve légale	-3.065	-4.000	935	23,4%
3) aux autres réserves		327.398	-327.398	-100,0%
F. Droits bruts à répartir				
3) Autres allocataires	109.540.902	169.174.715	-59.633.813	-35,2%

Réconciliation entre le compte de résultats et le tableau des flux financiers (p. 17)

Droits bruts à répartir (compte de résultats)	109.540.902	169.174.715	-59.633.813	-35,2%
Affectation au Fonds social et culturel (revenus financiers inclus)	-8.024.719	-10.417.829	2.393.110	-23,0%
Charges Fonds social et culturel consolidées	1.967.923	723.917	1.244.006	171,8%
Reprise de réductions de valeur latentes	3.111.507	-376.633	3.488.139	-926,1%
Solde droits nets à répartir (tableau des flux financiers)	106.595.613	159.104.170	-52.508.557	-33,0%

8.3. BILAN CULTURE SABAM ASBL EN LIQUIDATION

Bilan Culture SABAM en liquidation (en €) au 20/06/2011

ACTIF	2011	2010	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISES	0	0	0	0%
ACTIFS CIRCULANTS	111.432	138.512	-27.080	-19,6%
VII. Créances à un an au plus	0	35.286	-35.286	-100%
Clients	0	3.000	-3.000	-100%
Note de crédit à recevoir	0	476	-476	0%
Créances fiscales	0	31.440	-31.440	-100%
Fournisseurs Jetons - débiteur	0	369	-369	0%
VIII. Placements de trésorerie	0	0	0	0%
Comptes à terme	0	0	0	0%
IX. Valeurs disponibles	111.432	103.133	8.299	8%
X. Comptes de régularisation	0	93	-93	-100%
TOTAL DE L'ACTIF	111.432	138.512	-27.080	-19,6%

Bilan Culture SABAM en liquidation (en €) au 20/06/2011

PASSIF	2011	2010	Différence	%
DETTES	111.432	138.512	-27.080	-19,6%
VIII. Dettes à plus d'un an	111.432	117.903	-6.471	-5,5%
Fonds de promotion Francophone	2.510	6.082	-3.572	-58,7%
Fonds de promotion Néerlandophone	108.922	111.820	-2.898	-2,6%
IX. Dettes à un an au plus	0	20.610	-20.610	-100%
C. Dettes commerciales	0	20.545	-20.545	-100%
F. Autres dettes	0	65	-65	0%
X. Comptes de régularisation	0	0	0	0%
TOTAL DU PASSIF	111.432	138.512	-27.080	-19,6%

Au cours de son assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2010, l'asbl Culture SABAM a été mise en liquidation (approbation des comptes arrêtés au 31/10/2010).

Afin de régler les affaires en cours, un liquidateur a été désigné. Sur proposition du liquidateur, l'assemblée générale de l'asbl a entériné le 20 juin 2011 la clôture définitive des opérations de liquidation. Un montant net disponible de 111.432 € a été rétrocédé au Fonds social et culturel de la SABAM en 2011 (voir rapport sur les activités sociales et culturelles).

Compte de résultats Culture SABAM en liquidation (en €) au 20/06/2011

	2011	2010	Différence	%
I. Ventes et prestations	3.076	683.467	-680.391	-99,5%
A. Chiffre d'affaires	0	0	0	0,0%
D. Autres produits d'exploitation	3.076	683.467	-680.391	-99,5%
II. Coût des ventes et prestations	-9.338	-626.387	617.049	-98,5%
Frais généraux d'administration	221	33.024	-32.803	-99,3%
Amortissements			0	
Autres charges d'exploitation	209	59	150	255,8%
Dépenses pour la promotion	8.907	593.304	-584.397	-98,5%
Budget (musique légère, jazz, musique sérieuse)	5.157	454.602	-449.445	-98,9%
Francophone	2.579	256.637	-254.058	-99,0%
Néerlandophone	2.579	197.965	-195.387	-98,7%
Budget (autres disciplines)	3.750	138.702	-134.952	-97,3%
Francophone	3.750	83.361	-79.611	-95,5%
Néerlandophone	0	55.341	-55.341	-100,0%
III. Résultat d'exploitation	-6.262	57.081	-63.342	-111,0%
IV. Produits financiers	0	162	-162	-100,0%
V. Charges financières	-196	-320	124	-38,8%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	-6.457	56.923	-63.380	-111,3%
X. Impôts sur le résultat	-14	-9	-4	48,2%
XI. Résultat de l'exercice	-6.471	56.914	-63.384	-111,4%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	-6.471	56.914	-63.384	-111,4%
RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	-6.471	56.914	-63.384	-111,4%
Prélèvements sur fonds de promotion				
Francophone	-3.572	-14.889	11.317	-76,0%
Néerlandophone	-2.898	71.803	-74.701,34	-104,0%

8.4. RAPPORT SUR LES DEPENSES A DES FINS SOCIALES, CULTURELLES ET EDUCATIVES

En vertu de la loi du 10 décembre 2009 sur le statut et le contrôle des sociétés de gestion (article 18), le Conseil d'administration décide de l'attribution et de l'utilisation des retenues effectuées à des fins sociales, culturelles et éducatives et en fait rapport.

1. Source de financement

A partir du 1^{er} janvier 2011, toutes les dépenses sociales, culturelles et éducatives – tant celles de l'ancienne asbl Culture SABAM que celles du siège – sont centralisées et financées par la même source de financement, à savoir les retenues de maximum 10% opérées par la SABAM à des fins sociales et culturelles sur les droits d'exécution en vertu de l'article 49 des statuts.

Pour l'exercice 2011, ces retenues se sont élevées à 6.111.870 € contre 7.483.185 € en 2010, ceci suite à la baisse du chiffre d'affaires et à l'impact de la modification de nos règles d'évaluation du chiffre d'affaires (cf. chapitre 5 – Tableau des flux financiers).

Situation financière Fonds social et culturel :

Versements	Montants
Situation au 01/01/2011	64.422.000 €
Allocations ancien règlement (820 associés)	-3.118.000 €
Allocations nouveau règlement (453 associés)	-1.499.000 €
Solde du Fonds	59.805.000 €
Attributions	Montants
Prélèvement (article 49 des statuts)	6.112.000 €
Résultat financier net	1.309.000 €
Boni de liquidation (Culture SABAM asbl)	111.000 €
Charges du Fonds	-1.944.000 €
Charges asbl CES	-7.000 €
TOTAL	5.581.000 € (*)

(*) Situation du Fonds au 31/12/2011 : 59.805.000 € + 5.581.000 € = 65.386.000 €

2. Dépenses des activités culturelles et éducatives

En 2011, les dépenses culturelles et éducatives se sont élevées à 1.691.569 € contre 1.496.314 € en 2010.

Ci-dessous le détail des dépenses 2011 et 2010 :

ACTIVITÉS CULTURELLES OU ÉDUCATIVES	2011	2010 ¹
A. COMMUNICATION CORPORATE SABAM	549.819	327.255
Publications	2.500	2.500
Partenariat-sponsoring	21.500	11.500
Website	49.380	42.466
Foires et expositions	15.170	1.406
Réceptions	136.435	25.066
Publicités	7.856	17.094
Imprimés	27.513	18.721
Reportages photos et vidéos	24.979	24.984
Matériel de promotion	35.330	1.323
Prix SABAM	18.720	5.780
Divers prix	8.144	698
SABAM magazine	99.979	85.072
Bourses	102.312	90.646
B. COMITE CULTURE	608.682	636.054
C. FRAIS DE PERSONNEL	533.067	533.004
TOTAL (A + B + C)	1.691.569	1.496.314

1 Pour l'exercice 2010, le détail a été reconstitué afin de permettre d'effectuer une comparaison



Dépenses culturelles
et éducatives :

1.691.569 €

“ EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 2009, LA GESTION ET L’AFFECTATION DES FONDS À DES FINS SOCIALES, CULTURELLES ET ÉDUCATIVES SONT ASSUMÉES, DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011, PAR LE CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA SABAM (ET NON PLUS PAR DES ASBL SÉPARÉES). ”

COMMENTAIRES

A. Communication Corporate SABAM

En octobre 2011, la SABAM a lancé son nouveau site web – simplifié, plus rapide et convivial – et la nouvelle mouture du Magazine ainsi qu’un nouveau logo. Depuis début 2012, nos membres reçoivent en outre aussi une newsletter mensuelle conçue dans le même style dynamique.

Le calendrier des activités de la SABAM, déjà bien fourni, a attiré grâce à quelques nouveautés bien appréciées encore davantage de membres en la maison des auteurs. Nous ne pouvons malheureusement pas tous les citer ici. Mais par exemple, Richard Ruben et Els De Schepper sont venus inaugurer l’Aperorire et l’Aperocomedy, de nouveaux événements dans les deux langues nationales destinés à mettre en évidence nos humoristes. Bert Kruismans et Josse De Pauw ont, eux, eu voix au chapitre lors du Boekenwoensdag tandis que le Mercredi du Livre mettait en exergue des œuvres de Françoise Houdart et Xavier Luffin. À l’occasion de l’Aperogalerie, un événement destiné à promouvoir nos membres actifs dans les arts visuels, ont notamment été exposées des œuvres de Christophe Toffolo et aussi de Luc Morjaeu et Peter Van Gucht, les dessinateurs de Bob et Bobette. Des documentaires d’Olivier Van Malderghem et Stijn Meuris ont été projetés en présence des réalisateurs au cours des Midis du Doc/Middagdocu. Dans différents festivals de cinéma, nous avons organisé des workshops sur les liens entre la musique et l’audiovisuel, suivis à chaque fois par de nombreux intéressés.

Enfin, la SABAM a comme de coutume aussi décerné des prix en 2011. Ainsi, le chanteur italo-belge Franck Michael a reçu une Muse en récompense de sa carrière

artistique, l’ex-directeur de l’AB Jari De Meulemeester s’est vu décerner le Troubadour de la SABAM et la pianiste Nathalie Loriers a remporté le prix de composition SABAM dans le cadre de notre collaboration avec Jazz Hoeilaart.

B. Comité Culture

Le Comité Culture, créé sur décision du Conseil d’administration du 9 novembre 2010, est chargé d’examiner toutes les demandes de soutien financier qui étaient auparavant analysées par l’asbl Culture SABAM (anciennement Promotion Artistique Belge de la SABAM). Il fait rapport au Conseil d’administration de la SABAM des décisions prises dans les limites du budget fixé annuellement par le Conseil d’administration de la SABAM.

Ainsi, nombre d’événements, en présence d’un grand nombre de nos membres, ont été soutenus en 2011 : De Gouden Klaproos avec les lauréats et les nominés dans diverses disciplines, le Festival du Film de Gand avec pour la première fois une soirée SABAM qui a attiré beaucoup de monde, les Mia’s avec Selah Sue et Milow comme stars de la soirée, la Foire du Livre (Bruxelles) avec Jacques Mercier comme l’un de nos hôtes de marque et un stand d’information SABAM. Nous pouvons en outre mentionner le Europees Muziek Festival, Jazz Hoeilaart, la Nekkanacht, Docville, Ars Musica, Theater aan Zee, le Festival du Film d’Ostende, le Brussels Summer Festival, Deep in the Woods, Les Jeunesses Musicales, les Jazz Awards, le Festival de Dour, les SABAM Jazz Awards à Dinant, Les Fêtes de la Musique, Les Octaves de la Musique, RTBF D6BELS on Stage, le Brussels Film Festival, ...

Toutes les disciplines sont bien entendu soutenues par Culture SABAM. Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des manifestations soutenues :

Reed Midem - Cannes	Pijs Wendungen	Brussels Summer Festival
CeBeDeM	Gitaarwedstrijd A. Coeck	FiestaCity
De Eregalerij - Radio 2	Au Jardin de ma Soeur	Imagine Festival
Int. Kortfilmfest. Leuven	Festival Vibrations	Cinégalité
De Gouden Klaproos	Francofolies de Spa	Deep in the Woods
Court Circuit	Fête de l'orgue	Belgo-Festival Waterloo
Da Capo 2000	Durbuy Rock Festival	Muzikantendag
Festival du Film d'Amour	Festival TAZ	Sutable Music
Je lis dans ma commune	Festival on AIR	Folk in Leuven
MIA's	Power festival	FIFF
Fest. Dessin Animé ANIMÂ	Verdur Rock	Jeugd - Muziek Jazz award
Federock Events	Festival Dour	Mognoscope
Cabaret Littéraire	Jazzmozaïek	Fodekam
WaPi Jazz Night	Goe Vollek	FIDEC
Les Octaves de la Musique	Concert van 21/07	Festival Mons jazz
Kaaitheater	Europees Muziekfestival	Festival Média
Docville	Festival Comblain	Henri Storck
Scenaristengilde	Filmfestival Gent	Expo-Concours Scailmont
PermisD'Rire	Marktrock	Goe Vollek
Les nuits de l'Entrepot	Fête de la musique	Entrée de l'auteur
Jazz à Liège	Festival du Film européen	Jam Jazz&Balkan Vibration
Théâtre Royal de TOONE	Melkrock Tielt	Festival Mino
Nekka-Nacht	Intern.Auteursontmoeting	Humpty Dumpty Records
RTBF - D6Bels on stage	Festival du rire Liège	Festival Canta
Festival Transes musicale	Film festival Oostende	Fest.Int. Jazz à Verviers
Gd Prix court Métrage BXL	VTA-Oranje brochure	«ça balance»
Brussels Film Fest. BIFF	Festivalvaeditie	Festival« L'espace du son
Gd Prix Roi Albert I Th. W	Festival 1 chanson peut..	Suiker
Concours Musique français	Concours Jazz Hoeilaart	Festi. The blue Flamingo
Concours ch.FR - Soumagne	Alumni-Open Rits	Het Grote Ongeduld
Festival Jam'in	Création d'oeuvres belges	Gaume Jazz Festival
PaCRock	Play'stival	Uckelrock Festival
Grand Prix de la Chanson	Le Non-dit	Images Sonores
Prix Michel de Gheldrode	Samael	De Roma
The Wild Party	salon des Ecrivains	Festimages
Festival Méditerranéen	Festi. Inter. film indép.	Père Noël est un rockeur
Pocket Dranouter	Festi'Thuyas	
Brosella Folk&Jazz Ftval	Chantons français	
Festival Ars Musica	Challenge Burt Blanca	

C. Frais de personnel

Les coûts de personnel s'élèvent à 533.067 € pour l'exercice 2011 et concernent 7 personnes ayant assuré la gestion des opérations. Notons que ce coût intègre les charges sociales, patronales et autres frais de personnel liés.

3. Dépenses des activités sociales

Les dépenses des activités sociales se subdivisent en deux parties :

1. Les paiements en faveur des allocataires des droits d'auteur différés ;
2. Les coûts des activités sociales.

3.1. Paiements en faveur des allocataires des droits d'auteur différés

Deux systèmes coexistent, à savoir : l'ancien système asbl CES de la SABAM et le nouveau système Fonds social de la SABAM.

Le premier est un système non-individualisé et est basé sur le système de répartition où les entrants ne correspondent pas aux sortants. Le second est un système individualisé de capitalisation (IN = OUT).

a. Ancien système : asbl CES de la SABAM (mandat de la SABAM) : 3.118.336 €

En 2011, la CES n'a plus versé que les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui concernent la poursuite de l'application de l'ancien règlement d'ordre intérieur de l'asbl CES de la SABAM.

La CES reçoit de la SABAM encore uniquement les moyens qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des obligations sociales.

Le nombre total de bénéficiaires relevant encore de l'application de l'ancien règlement de la CES de la SABAM a continué à diminuer en 2011, passant de 851 à 820 (517 associés ordinaires et 303 époux survivants).

Les dépenses de la poursuite de l'application partielle de l'ancien règlement s'élevaient à 3.118.336 € en 2011, alors qu'elles s'élevaient encore en 2010 à 3.201.268 €, soit une baisse de 2,59%.

b. Nouveau système : Fonds social de la SABAM : 1.498.569 €

Les droits d'auteur différés et les autres avantages sociaux qui ont été prévus par le Règlement du Fonds social et culturel de la SABAM (règlement en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2007) sont payés depuis 2009 directement par la SABAM.

En 2011, 453 bénéficiaires ont reçu des droits d'auteur différés conformément aux dispositions du nouveau règlement alors que le nombre total de bénéficiaires en 2010 s'élevait à 365. Il s'agit ici d'associés ordinaires, de collaborateurs de sociétés d'édition, d'héritiers d'associés ordinaires décédés qui tombaient sous l'application du nouveau système et de bénéficiaires ayant perdu leur qualité d'associé de la SABAM. Au total, en 2011, un montant de 1.498.569 € a été versé aux bénéficiaires du nouveau règlement, y compris les participations bénéficiaires et les compensations, alors qu'en 2010 le total des allocations s'élevait à 1.549.431 €, soit une baisse de 3,28%.

Les droits d'auteur différés sont payés soit sous la forme d'un capital ; soit sous la forme d'une rente. Seuls deux bénéficiaires ont reçu leurs droits d'auteur différés sous la forme de rentes mensuelles.

3.2. Coûts des activités sociales

En 2011, les coûts des activités sociales se sont élevés à 252.143 € dont voici le détail :

ACTIVITÉS SOCIALES (en €)	
a. HONORAIRES (Actuaires)	65.000
b. FRAIS DE PERSONNEL	141.363
c. FRAIS BANCAIRES	45.780
Total (a + b + c)	252.143

4. Situation financière du Fonds social et culturel au 31 décembre 2011

Situation Fonds social au 31/12/2010				
CES de la SABAM asbl :			499	
Fonds social :			64.421.660	64.422.159
1) CES asbl 2011 (mandat de la SABAM)				
Compte de résultats : gain				8.807
Produits				
Prélèvements article 49 des statuts	3.134.692			
Produits financiers	52	3.134.744		
Dépenses				
Services sociaux (allocations ancien règlement)	-3.118.336			
Frais généraux	-7.289			
Frais financiers	-304			
Précompte mobilier	-8	-3.125.937		
2) Fonds social de la SABAM				
Résultat				955.354
Produits				
Produits financiers				
Intérêts et dividendes	1.774.711			
Plus-values réalisées	138.086			
Consolidation CES - produits financiers		1.912.797		
Dépenses				
Services sociaux (allocations nouveau règlement)	-1.498.569			
Coûts Activités Culturelles et Sociales	-1.943.712			
Diminution de valeur actuarielle	-233.069			
Moins-values réalisées sur obligations	-281.691			
Frais bancaires	-45.780			
Précompte mobilier	-43.232			
		-4.046.053		
			-2.133.256	
Supplément prélèvements article 49			2.977.178	
Addition du solde dissolution de l'asbl Culture SABAM			111.432	
Situation du Fonds social au 31/12/2011				65.386.319

CES	9.305
FONDS SOCIAL	65.377.014

Il ressort de ce tableau que les droits d'auteur différés actés au 31 décembre 2011 ont augmenté en 2011 de 964.161 €, soit une hausse de 1,50%.

8. RAPPORT FINANCIER

Les fonds disponibles en droits d'auteur différés s'élèvent au 31 décembre 2011 à plus de 65 millions € et sont nécessaires pour couvrir les obligations futures des bénéficiaires :

Comptes individuels nouveau règlement – droits d'auteur différés	20.508.469
Participations bénéficiaires inscrites dans comptes individuels nouveau règlement	3.924.361
Réserves ancien et nouveau règlement et participations bénéficiaires	40.953.489
	65.386.319

Les produits financiers ont baissé de 2.250.661 € en 2010 à 1.912.797 € en 2011, soit une régression de 15%. Cette tendance à la baisse est surtout imputable au recul des dividendes et des plus-values réalisées sur les actions.

Les dividendes ont baissé de 230.846 € en 2010 à 70.941 € en 2011, soit un repli de 69%. Les plus-values réalisées sur les actions ont connu un recul de 214.462 en 2010 à 138.086 € en 2011, soit une baisse de 36%.

L'exercice du Fonds social a été clôturé sur un résultat positif de presque 1 million €, qui a été ajouté aux réserves de droits.

Bilan asbl CES de la SABAM (en €)

ACTIF AU 31 DECEMBRE	2011	2010	Différence	%
ACTIFS CIRCULANTS	9.305	499	8.806	1764,7%
VIII. Placements de trésorerie		0	0	0,0%
IX. Valeurs disponibles	9.305	499	8.806	1764,7%
X. Comptes de régularisation		0	0	0,0%
TOTAL DE L'ACTIF	9.305	499	8.806	1764,7%

Bilan asbl CES de la SABAM (en €)

PASSIF AU 31 DECEMBRE	2011	2010	Différence	%
DETTES	9.305	499	8.806	1764,7%
VIII. Dettes à plus d'un an	9.305	499	8.806	1764,7%
D. Autres dettes	9.305	499	8.806	1764,7%
TOTAL DU PASSIF	9.305	499	8.806	1764,7%

2. Compte de résultats asbl CES de SABAM (en €)

Exercice clôturé au 31 décembre	2011	2010	Différence	%
I. Produits et charges d'exploitation (*)	16.356	9.768	6.588	67,4%
A. Produits d'exploitation	52	353	-301	-85,3%
G. Autres charges d'exploitation	7.289	9.488	-2.199	-23,2%
Résultat de l'exploitation	9.067	280	8.787	3138,2%
II. Produits financiers	52	353	-301	-85,3%
Charges financières	-312	-595	283	-47,6%
Résultat de l'exploitation ordinaire	8.807	38	8.769	23076,3%
Résultat de l'exercice	8.807	38	8.769	23076,3%

(*) Prélèvements article 49 des statuts

Services sociaux (versements)

3.134.692

3.211.036

-3.118.336

-3.201.268

16.356

9.768

8.5. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN

A. L'actif

LES ACTIFS IMMOBILISÉS (-0,5%)

Les immobilisations incorporelles présentent une diminution de 6%. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour ces logiciels sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les frais payés aux sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne sont aussi incorporés dans cette rubrique, comme c'est également le cas pour les progiciels.

Les immobilisations corporelles progressent de 2,2%, principalement suite aux travaux nécessaires de rénovation du bâtiment et au matériel roulant (fin anticipative du système d'agences locales).

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble – à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations – s'élève à un total de 511.399 €.

Les immobilisations financières ont connu une légère évolution en 2011 (+1,6%).

LES ACTIFS CIRCULANTS (- 5,6%)

Les créances à un an au plus (+17,3%) : l'augmentation est principalement attribuable aux créances douteuses et aux médias tandis que les factures à établir au 31 décembre ont fortement baissé.

Au 31 mars 2012, 39% des créances commerciales restaient impayées.

LES PLACEMENTS DE TRESORERIE ET LES VALEURS DISPONIBLES (-9,5%)

1) Situation des placements de trésorerie (€)	1 au 31/12/11	2 au 31/12/10	3 31/12/2009	4 (1) - (2)	5 (4) / (2)
Comptes à terme SABAM	8.400.000	504.454	5.352.072	7.895.546	1565%
Actions SABAM	13.732.129	16.089.019	15.712.385	-2.356.890	-15%
Actions Fonds social	6.392.518	7.374.970	7.158.247	-982.452	-13%
Fonds garantis SABAM	109.537.240	120.013.389	109.393.647	-10.476.149	-9%
Fonds garantis Fonds social	45.075.404	43.751.042	41.937.256	1.324.362	3%
Total (1)	183.137.291	187.732.874	179.553.607	-4.595.583	-2%
2) Valeurs disponibles					
SABAM + Fonds social	10.881.555	28.359.208	38.218.580	-17.477.653	-62%
CES de la SABAM	9.306	499	461	8.807	1765%
Culture SABAM asbl	-	103.133	18.162	-103.133	-100%
Total (2)	10.890.861	28.462.840	38.237.203	-17.571.979	-62%
Total général bilan	194.028.152	216.195.714	217.790.810	-22.167.562	-10,25%

La gestion des placements en 2011

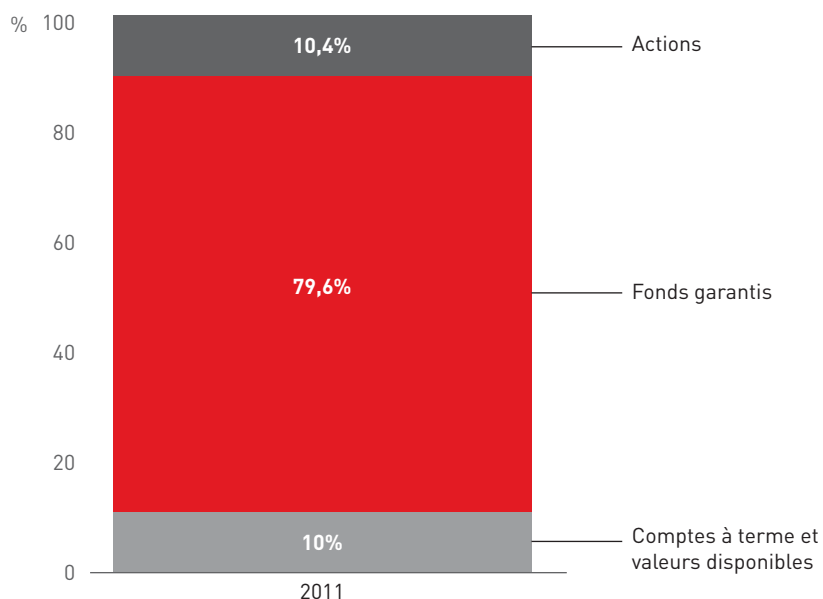
Les actions et les fonds garantis (obligations) acquis par la SABAM pour son propre compte et pour le compte de son Fonds social ont été confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières dans le cadre d'une gestion qui se veut défensive et sous le contrôle et l'impulsion de la direction financière.

L'importance des valeurs disponibles est due à l'intégration dans cette rubrique de comptes courants appelés 'business accounts', apportant de meilleurs rendements comparables aux comptes à terme et offrant une plus grande flexibilité.

La position de trésorerie a diminué de plus de 10% en raison des mouvements à la baisse constatés au niveau des encaissements de droits d'auteur au 31 décembre 2011 principalement en droits mécaniques (-53 millions €, fin du contrat Universal).

La situation du Fonds social au 31/12/2011 s'élève à 65,4 millions € (cf. page 47). La contrepartie financière se retrouve sous les actions et fonds garantis du Fonds social pour 51,4 millions € tandis que la différence de 14 millions € se retrouve en valeurs disponibles (SABAM + Fonds social) ainsi qu'en comptes à terme SABAM.

Répartition des avoirs au 31 décembre 2011 (valeur bilantaire)



La crise financière s'est à nouveau propagée à l'économie 'réelle'. Les obligations d'entreprises ont surperformé les obligations souveraines tandis que la performance des actions dans la zone euro a diminué de 15%.

De ce fait, en 2011, la valeur de marché des actions de la SABAM a diminué de 14,65% (contre une légère progression de 2,4% en 2010) et de 13% (contre 3% en 2010) pour le Fonds social. Par rapport à la valeur d'acquisition, la réduction de valeur latente sur les actions de la SABAM s'élève à 37% (8,3 millions €) et à 35% (3,4 millions €) pour le Fonds social.

L'impact des réductions et plus-values latentes sur nos actions et nos obligations (4,8 millions €) a eu pour effet de diminuer la valeur de nos placements totaux de 3,9% en 2011 contre 2,86% en 2010.

Par contre, si nous tenons exclusivement compte des réductions de valeur latentes sur les actions, notre patrimoine financier a perdu 5,45% de sa valeur en 2011 contre 3,71% en 2010.

Comptes de régularisation de l'actif (+6,2%)

L'augmentation est principalement attribuable à la part des droits d'auteur facturés en 2012 et concernant 2011 (droits d'exécution et théâtre).

B. Le Passif

Les capitaux propres (-6%)

Réserves (-20,6%) : un prélèvement sur réserves disponibles a été acté pour un montant de 165.000 € en 2011 contre 327.400 € en 2010.

Les provisions (-9,4%)

Cette baisse s'explique par les prélèvements réalisés sur les provisions pour prévisions suite aux paiements effectués en 2011 et comptabilisés sous la rubrique 'rémunérations, charges sociales et pensions' du compte de résultats.

Les dettes (-5,2%)

Les dettes à plus d'un an qui représentent les fonds donnés en gestion au Fonds social et culturel de la SABAM n'ont augmenté que de 1,3% suite, entre autres, au prélèvement de 1,9 millions € pour les activités sociales et culturelles (loi du 10 décembre 2009).

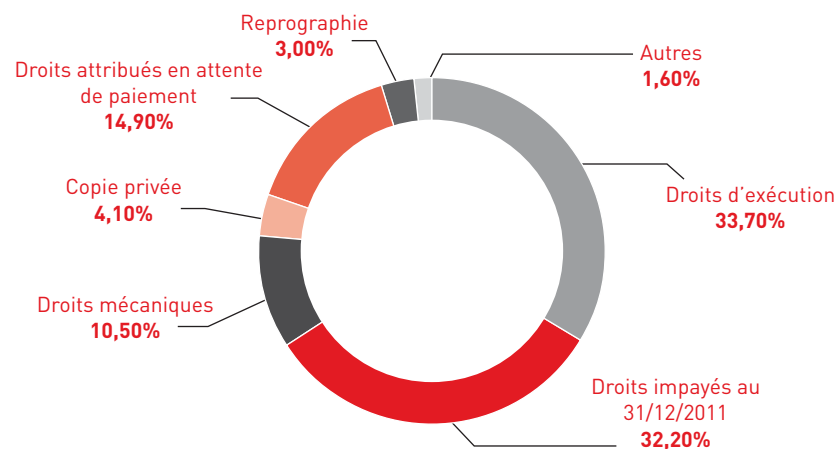
Les dettes à un an au plus s'élevaient à 169 millions € fin décembre 2011 contre 183,8 millions € fin décembre 2010, soit une diminution de 14,8 millions € (-8,1%).

Pour expliquer cette évolution, les éléments suivants doivent être mis en exergue :

1. Une augmentation de 6,5 millions € des dettes commerciales principalement due à l'augmentation des droits dus aux sociétés étrangères au 31 décembre 2011 ;
2. Une baisse de 13% (22,6 millions €) au niveau des 'autres dettes' : de 176,5 millions € fin décembre 2010 à 153,8 millions € fin décembre 2011 expliquée principalement par la non-reconduction du contrat Universal à dater du 1^{er} octobre 2010.

Détail solde des droits à répartir au 31 décembre 2011 : 153,8 millions €

Droits d'exécution	33,70%
Droits impayés au 31/12/2011	32,20%
Droits mécaniques	10,50%
Copie privée	4,10%
Droits attribués en attente de paiement	14,90%
Reprographie	3,00%
Autres	1,60%
Total	100%



8. RAPPORT FINANCIER

Le solde de 154 millions € est constitué pour 33,7% par les droits d'exécution de musique qui ne peuvent être répartis que l'année qui suit leur perception à cause du traitement des playlists effectué en début d'année après réception de celles-ci en provenance des émetteurs média.

32,2% concernent les droits d'auteur impayés au 31 décembre 2011 qui ne peuvent donc être répartis (contre 21% au 31/12/2010) ;

10,5% concernent les droits mécaniques répartis semestriellement (le 2^e semestre 2011 est réparti en 2012).

14,9% concernent les droits en attente de paiement pour des raisons juridiques, fiscales ou administratives.

4,1% concernent les droits de copie privée.

Le solde de 4,6% concerne les droits de reprographie, de prêt public, théâtre, arts visuels et littérature.

Nous pouvons donc en conclure que les droits en attente de paiement sont soit justifiés principalement par les droits d'exécution musicale (34%) nécessitant le traitement des programmes en début d'année qui suit leur perception, soit par les droits impayés à la date de clôture qui ne peuvent être répartis (32%).

Droits en attente de répartition au 31/12/2011 (en €)

Rubrique	2008 à 2010	2011	Total général
Droits de reproduction mécanique centralisés		2.341.863	2.341.863
Droits mécaniques industrie	7.482.286	3.679.837	11.162.123
Droits mécaniques étranger	1.494.345	563.348	2.057.694
Droits d'utilisation commerciale – droits de repr. méc.	260.596	381.203	641.799
Belgique Exécution film audiovisuel	32.177.318	1.493.810	33.671.128
Etranger Exécution film audiovisuel	1.157.391	4.518.696	5.676.087
Copie privée	4.018.793	2.303.585	6.322.377
Reprographie	485.952	4.202.618	4.688.571
Droit de prêt	401.109		401.109
Théâtre	154.983	571.336	726.318
Arts graphiques et visuels	440.862	766.248	1.207.110
Littérature	174	1.231	1.405
Mise à disposition non encore attribuée	7.551.483	4.942.669 ¹	12.494.152
Droits d'auteur impayés au 31/12/2011	11.309.481	38.259.459	49.568.939 ²
TOTAL	66.934.773	64.025.902	130.960.675
Droits attribués en attente de paiement	22.934.149		22.934.149
Total général	89.868.921	64.025.902	153.894.823

¹ Après déduction des réductions de valeur latentes sur actions et obligations

² Au 15/03/2012, 39 % des droits étaient payés

Droits attribués en attente de paiement : 22.934.149 €

Au 31 décembre 2011, le solde total restant à payer s'élève à 22.934.149 € et représente le cumul de tous les droits qui, bien qu'attribués, n'ont pas été payés soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons de documentation.

Evolution réserves	2011
1995	17.348,59 €
1996	1.656.670,10 €
1997	1.033.479,91 €
1998	615.872,65 €
1999	1.308.382,70 €
2000	1.158.244,10 €
2001	1.468.275,85 €
2002	1.055.118,68 €
2003	1.529.781,62 €
2004	2.245.465,56 €
2005	3.746.738,12 €
2006	2.139.171,52 €
2007	4.338.476,94 €
2008	621.122,19 €
Total	22.934.148,53 €

L'augmentation de cette réserve est due au fait qu'en 2011, deux répartitions (janvier et décembre 2011) des droits concernant les années 2006 et 2007 (application de l'article 42 du règlement général) ont été payées entraînant une augmentation des droits mis en réserve, ceci dans un souci de prudence (augmentation de la documentation traitée des œuvres bloquées). Notons également que cette réserve de droits attribuables concerne toutes les disciplines.

En 2011, un projet a été lancé afin de mettre en place des procédures et systèmes devant permettre de diminuer à terme le montant de ces droits en attente de paiement.

Compte de régularisation du passif (+0,1%)

Afin de se conformer à nos règles d'évaluation, il convient de diminuer du chiffre d'affaires 2011, les perceptions qui se rapportent à 2012, soit 16,3 millions €, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à 2010.

8.6. COMMENTAIRE SUR LE COMPTE DE RESULTATS

LES REVENUS

a) Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en 2011 s'est établi à 141.099.855 €, ce qui correspond à une diminution de 26,9% par rapport à 2010. Pour rappel, les droits avaient diminué de 2,3% en 2010 et de 9,4% en 2009.

Le chiffre d'affaires diminue de 27% en 2011 principalement à cause de la non-reconduction du contrat Universal à dater du 1^{er} octobre 2010. Sans cet impact, nos perceptions diminuent de 1,9%.

Les perceptions avaient déjà subi en 2010 de plein fouet tant la crise de la musique que la première crise financière 2008-2009.

La dépréciation des droits 'média' est bien réelle et plus particulièrement auprès des diffuseurs payants - VOD (Video On Demand) (-61%) et auprès des distributeurs (-7,3%). En ce qui concerne la rubrique distributeurs payants - VOD, cette diminution est due à une série de factures contestées par un important distributeur au sujet de ce que l'on appelle les 'bouquets'. En 2010, celles-ci ont bien été payées mais la discussion au sujet des factures de 2011 est toujours en cours. De ce fait, ces dernières ont été comptabilisées hors bilan.

En ce qui concerne les droits des producteurs phonographiques et vidéographiques (-77,7%), pratiquement toutes les rubriques sont en baisse, sauf le central licensing étranger (hors Universal) qui progresse.

Les perceptions 'en ligne' ont diminué de pratiquement 40% et se retrouvent à leur niveau de 2008. La différence négative entre 2010 et 2011 donne une image non conforme à la réalité étant donné que deux années ont été facturées en 2010.

Toutefois, la récurrence de ces mauvais résultats a été quelque peu atténuée par les meilleures performances dans les secteurs suivants :

- Musique légère mécanique (+21,5%) : hausse principalement due à la modification de nos règles d'évaluation (voir page 22).
- Droits d'exécution musique + musique de film provenant de l'étranger (+28%).

Outre l'augmentation des perceptions des droits d'exécution pour l'utilisation de musique mécanique, il faut également remarquer les résultats positifs en matière de perceptions théâtre (+7,3%), de reprographie (+20%) et de copie privée (+52%). Le secteur des arts visuels connaît également une croissance constante grâce au droit de suite.

Enfin, nous notons la hausse d'environ 1 million € des droits reçus en provenance de l'étranger, qui s'explique surtout par la poussée de 27,8% des droits d'exécution.

(en €)	(1) 31/12/2011	(2) 31/12/2010	(3) 31/12/2009	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
DROITS D'AUTEUR	141.099.855	192.965.642	197.434.128	-51.865.787	-26,9%
Média	38.579.458	42.639.003	39.011.023	-4.059.545	-9,5%
Diffuseurs publics	13.852.242	13.846.609	13.915.091	5.633	0,0%
Radios particulières	2.281.291	2.368.105	2.237.477	-86.814	-3,7%
Diffuseurs nationaux privés	8.293.332	7.914.321	7.460.607	379.011	4,8%
Télévisions régionales et à public à cible	1.010.333	1.550.750	2.002.911	-540.417	-34,8%
Diffuseurs payants	1.740.562	4.443.743	3.396.512	-2.703.181	-60,8%
Distributeurs	10.655.805	11.501.118	9.168.502	-845.313	-7,3%
Câble - programmes TV étrangers	755.093	1.011.631	820.732	-256.538	-25,4%
Câble - programmes radiosonores étrangers	-9.200	2.726	9.191	-11.926	-437,4%
Droits d'exécution publique de la musique	60.591.263	57.909.473	53.450.827	2.681.790	4,6%
Musique légère mécanique	42.471.926	34.953.787	40.777.595	7.518.140	21,5%
Musique légère vivante	10.431.040	13.916.102	10.276.494	-3.485.062	-25,0%
Musique sérieuse	1.097.242	1.448.483	1.126.902	-351.241	-24,2%
Musique de film	1.527.213	2.001.935	1.269.835	-474.722	-23,7%
Unisono - SABAM	2.919.375	3.122.473		-203.098	-6,5%
Unisono - Simim	2.144.467	2.466.694		-322.227	-13,1%
Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques	15.280.898	68.460.606	77.140.732	-53.179.708	-77,7%
Perceptions occasionnelles	1.150.672	1.323.807	1.360.119	-173.134	-13,1%
Perceptions contractuelles	1.791.380	3.041.441	2.529.639	-1.250.062	-41,1%
Central Licensing - marché belge	4.589.744	7.853.482	7.219.851	-3.263.738	-41,6%
Central Licensing - autres territoires	4.315.086	52.204.768	63.424.824	-47.889.682	-91,7%
Musique d'ambiance	1.603.977	2.361.649	1.541.477	-757.672	-32,1%
Droits vidéographiques	1.402.804	1.647.779	962.809	-244.975	-14,9%
Cellule de contrôle	93.538	25.045	98.449	68.493	273,5%
Unisono DJ - SABAM	92.859			92.859	-
Unisono DJ - Simim	237.965			237.965	-
Divers	2.875	2.636	3.564	239	9,1%
Théâtre	3.659.194	3.409.921	3.462.687	249.273	7,3%
Théâtre professionnel	3.053.121	2.727.513	2.973.150	325.608	11,9%
Théâtre amateur	606.073	682.408	489.537	-76.335	-11,2%
Perceptions« en ligne»	1.013.826	1.665.918	1.370.036	-652.093	-39,1%
Streaming + téléchargements	835.073	1.476.863	1.171.287	-641.790	-43,5%
Simulcasting + webradio + webtv	178.753	189.056	198.749	-10.303	-5,4%

(en €)	(1) 31/12/2011	(2) 31/12/2010	(3) 31/12/2009	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Reprographie	2.221.907	1.858.000	2.905.971	363.907	19,6%
Copie privée	4.915.802	3.232.858	6.174.077	1.682.945	52,1%
Droit de prêt public	419.167	392.373	382.567	26.794	6,8%
Littérature	66.914	62.903	95.759	4.011	6,4%
Arts visuels	926.212	885.804	800.044	40.408	4,6%
Droit de reproduction	320.942	385.895	376.942	-64.953	-16,8%
Droit de suite	605.270	499.910	423.101	105.361	21,1%
Sociétés étrangères	13.425.214	12.448.782	12.640.405	976.432	7,8%
Œuvres théâtrales	106.595	58.207	60.633	48.388	83,1%
Câble - droits d'exécution	1.765.518	2.324.177	2.435.951	-558.659	-24,0%
Arts visuels	302.062	178.425	123.125	123.638	69,3%
Autres réseaux	199.149	38.450	89.100	160.699	417,9%
Droit de suite	96.266	142.478	68.392	-46.212	-32,4%
Droits de reproduction mécanique	3.153.892	3.602.280	3.874.608	-448.388	-12,4%
Droits d'exécution (Film + musique)	7.801.731	6.104.765	5.988.596	1.696.966	27,8%

b) Les autres produits d'exploitation : +1,1% (+45.000 €)

Les autres produits d'exploitation représentent principalement la récupération des frais auprès des avocats, des huissiers, des compagnies d'assurances, du personnel, les frais de rappel et les frais récupérés auprès du Fonds social et culturel pour les coûts des activités sociales et culturelles.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

a) Les services et biens divers : -50% (-8,4 millions €)

La part des services et biens divers dans les charges d'exploitation s'élève à 22,8% contre 45,2% en 2010.

Cette baisse s'explique par les faits suivants :

- l'externalisation en 2010 des éméritats auprès d'une compagnie d'assurances ayant eu pour effet d'augmenter cette rubrique de frais de plus de 5 millions € ;
- la fin anticipative du système d'agences locales flamandes au 31 décembre 2010 ayant eu pour effet la suppression du paiement de commissions à ces dernières (diminution de 4,4 millions € en 2011) ;
- l'intégration, depuis 2011, de toutes les dépenses de l'ancienne asbl Culture SABAM dans les services et biens divers.

Nous subdivisons la rubrique services et biens divers pour obtenir les sous-rubriques suivantes :

a. Frais de location et d'entretien : +1,4% (+17.000 €)

Une importante économie a été réalisée suite à l'échéance d'un contrat informatique. En revanche, le coût du parc automobile a fortement augmenté consécutivement à la fin anticipative du réseau d'agences qui a entraîné l'achat de nouveaux véhicules.

b. Fournitures à l'entreprise : -10,5% (-129.000 €)

Cette baisse frappante est due au fait que les dépenses étaient exceptionnellement élevées en 2010 (pour rappel, suite au démarrage en 2010 du projet Unisono (perceptions de musique dans les entreprises), d'importants frais d'imprimés et d'affranchissement avaient été enregistrés). En outre, d'importantes économies ont été réalisées sur les frais d'énergie et autres frais.

c. Rétributions de tiers : -93,5 % (-4.391.000 €)

2011 est le premier exercice au cours duquel la SABAM gère un réseau national propre de délégués sur la route. De ce fait, la structure de frais de l'ancien système de gestion d'agences opérant de façon autonome devient caduque.

d. Honoraires et indemnités : +15% (+366.000 €)

Hausse des honoraires d'avocats et de consultance. Il a notamment été fait appel à des managers intérimaires et à une expertise externe pour le projet FINTRAN (nouveau système comptable intégré et centralisé remplaçant le logiciel comptable de 1995).

e. Frais de représentation et communication : +129,5% (+900.000 €)

La hausse est principalement liée à la reprise du Fonds culturel directement dans la comptabilité de la SABAM. L'aspect 'événements' a revêtu cette année une autre forme avec une présence renforcée dans les festivals et l'organisation de quelques nouveaux événements (Café des Auteurs à l'extérieur et fête lors de l'inauguration de la conférence floor au siège social).

f. Administrateurs, cotisations, formations : -78,3% (-5.156.000 €)

Importante diminution de frais liée à l'externalisation des éméritats en 2010.

b) Les rémunérations, charges sociales et pensions : +8,8% (+1.985.000 €)

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 66% des charges d'exploitation. Les charges de rémunérations augmentent de 8,8% suite, principalement, à l'augmentation de l'effectif consécutivement à la fin anticipative du système d'agences locales flamandes, ainsi qu'aux adaptations salariales annuelles (augmentations barémiques pour les employés et adaptation à l'index de 2,49% au 1^{er} janvier 2011) et aux indemnités uniques de licenciement.

L'évolution de l'effectif du personnel en 2011 se présente comme suit :

	Unités	ETP ⁽¹⁾
Situation au 1 ^{er} janvier 2011	318	289,5
Solde engagements (agences flamandes et autres) et départs	+19	+19,0
Engagements temporaires	+6	+3,3
Départs en prépension	-3	-3,0
Modifications régime		-0,5
Situation au 31 décembre 2011	340	308,3

(1) Equivalents temps plein

L'évolution de l'effectif du personnel depuis le plan social 2009 (ALLEGRO) est la suivante :

276	unités (accord social)
+ 6	congés maladie longue durée + crédit-temps
+ 20	engagements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Flandre)
+ 11	engagements dans le cadre de la fin du système d'agences locales (Wallonie)
+ 6	engagements musique dans les entreprises (UNISONO)
- 1	départ en prépension

Situation fin 2010 : 318

+ 19	solde engagements (agences flamandes + autres) et départs
+ 6	engagements temporaires
- 3	départ en prépension

Situation fin 2011 : 340

8. RAPPORT FINANCIER

L'effectif du personnel a présenté, ces dernières années, l'évolution suivante :

Année	Unités	ETP
2005	359	320,4
2006	358	316,5
2007	352	312,6
2008	346	303,5
2009	291	260,1
2010	318	289,5
2011	340	308,3

Suite à la fin anticipative du système d'agences locales entamée en 2004 et terminée en 2011 et dont les coûts auparavant comptabilisés en 'Services et biens divers' (rubrique réseau) ont été transférés sous la rubrique 'Rémunérations' (engagement de personnel), nous obtenons l'évolution de l'effectif suivante :

Année	Réseau	Siège	Total
2005	29,0	291,4	320,4
2006	33,0	283,5	316,5
2007	36,0	276,6	312,6
2008	36,4	267,1	303,5
2009	38,6	221,5	260,1
2010	64,0	225,5	289,5
2011	80,8	227,5	308,3

(Evolution de l'effectif en Equivalents temps plein)

Si les engagements effectués suite à la fin anticipative du système d'agences locales ont été compensés financièrement par la suppression du paiement des commissions aux anciennes agences, nous constatons que l'effectif du siège a diminué de 63,9 équivalents temps plein (ou -22%) entre 2005 et 2011.

c) Les amortissements : +4,8% (+176.000 €)

Les rubriques suivantes retiennent notre attention :

- Les investissements ICT (développement externe) augmentent de 9,9% ;
- Le parc automobile augmente de 11,7% suite à son élargissement pour les délégués commerciaux qui sont entrés en service dans le courant de l'année 2011 (fin du système d'agences locales) ;
- Les investissements dans les installations techniques du bâtiment ont augmenté de 34,5 %. La SABAM remplace ses installations techniques sur une période de 3 ans : en 2010 le système de refroidissement, en 2011 les groupes d'aération et en 2012 le chauffage. Les installations précédentes ont été utilisées pendant 40 ans et étaient archi-usées.

d) Les provisions pour risques et charges : +91.9% (+6.955.000 €)

Cette augmentation est due aux mouvements constatés dans cette rubrique en 2010, plus particulièrement suite à l'externalisation des éméritats auprès d'une compagnie d'assurances (reprise sur provisions de 5,7 millions €). D'autre part, les reprises sur provisions liées au plan social 2009 étaient plus importantes en 2010 qu'en 2011.

e) Les autres charges d'exploitation : - 38,2% (-520.000€)

La baisse est due à un glissement de rubrique : les charges pour Culture SABAM ont été reprises en 2011 dans la rubrique services et biens divers.

Montants exprimés en milliers €	1 31/12/2011	2 31/12/2010	3 31/12/2009	4 31/12/2008	5 31/12/2007	6 (1)-(2)	7 (6)/(2)
Services et biens divers	8.471	16.866	11.850	12.634	12.142	-8.395	-49,8%
Frais de location et d'entretien	1.230	1.213	1.365	1.486	1.695	17	1,4%
Fournitures à l'entreprise	1.102	1.232	1.025	916	941	-130	-10,5%
Eau, électricité et chauffage	167	166	162	175	162	1	0,6%
Expédition et télécommunications	625	692	477	395	407	-67	-9,7%
Fournitures, abonnements et programmation	310	374	386	346	372	-64	-17,0%
Rétributions de tiers	305	4.696	4.369	4.651	4.963	-4.391	-93,5%
Réseau	76	4.494	4.128	4.436	4.697	-4.418	-98,3%
Assurances	130	111	126	90	91	19	17,0%
Frais extérieurs	99	91	115	125	175	8	9,2%
Honoraires et indemnités	2.805	2.437	2.773	3.326	2.031	368	15,1%
Avocats et huissiers siège	947	840	1.072	855	610	107	12,7%
Avocats et huissiers perception	310	349	626	606	704	-39	-11,3%
Autres honoraires et indemnités	1.548	1.248	1.075	1.865	717	300	24,0%
Frais de représentation et communication	1.595	695	582	622	795	900	129,5%
Administrateurs, cotisations, formations	1.427	6.583	1.641	1.521	1.554	-5.156	-78,3%
Charges consolidées Fonds Social	7	10	95	112	163	-3	-27,1%
Rémunérations, charges sociales et pensions	24.621	22.637	23.685	21.429	21.268	1.984	8,8%
Rémunérations	15.872	14.620	16.309	14.467	14.139	1.252	8,6%
Charges sociales	4.588	4.286	4.715	4.080	3.990	302	7,0%
Primes pensions extralégales	1.213	979	912	979	940	234	23,9%
Autres frais de personnel	1.721	1.597	1.408	1.358	1.184	124	7,8%
Pension de retraite et de survie	1.212	899	529	460	1.098	313	34,8%
Provision pour pécule de vacances	15	256	-188	85	-83	-241	-94,0%
Charges d'amortissements	3.838	3.663	2.975	2.311	2.067	175	4,8%
Logiciels (développement interne)	498	552	545	510	445	-54	-9,9%
Logiciels (développement externe)	2.094	1.906	1.304	788	616	188	9,9%
Bâtiment	73	73	73	73	73	0	0,2%
Installations	114	85	81	83	112	29	34,5%
Rénovation	324	317	253	218	224	7	2,2%
Mobilier et matériel de bureau	89	122	127	132	154	-33	-26,9%
Matériel informatique	339	333	328	312	274	6	1,9%
Matériel roulant	307	275	264	195	169	32	11,7%
Réductions de valeur	0	382	0	378	462	-382	-100,1%
Provisions pour risques et charges	-610	-7.565	3.181	1.659	-244	6.955	91,9%
Autres charges d'exploitation	842	1.362	1.315	1.348	1.163	-520	-38,2%
CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES	37.162	37.345	43.006	39.759	36.858	-183	-0,5%

8.7. LES RESULTATS FINANCIERS

Résultats financiers nets

	1 2011	2 2010	3 2009	4 1-2	5 4/2
Produits financiers SABAM					
Intérêts bancaires	491.388	276.004	1.091.705	215.384	78%
Intérêts fonds garantis	4.015.814	5.007.534	3.626.835	-991.720	-20%
Plus-values fonds garantis	446.355	1.082.220	1.318.136	-635.866	-59%
Plus-values actions	176.405			176.405	100%
Autres produits financiers	11.926	653.671	187.534	-641.745	-98%
Total	5.141.887	7.019.429	6.224.210	-1.877.542	-27%
Charges financières et réd.val.actuarielle	-965.236	-761.600	-749.560	-203.635	27%
I. Résultat financier net SABAM ¹	4.176.652	6.257.829	5.474.650	-2.081.177	-33%
Produits financiers Fonds Social					
Intérêts bancaires	2.701	1.634	7.483	1.068	65%
Intérêts fonds garantis	1.701.121	1.803.759	1.579.906	-102.638	-6%
Plus-values fonds garantis	138.086	214.462	538.294	-76.376	-36%
Plus-values actions			712	0	0%
Autres produits financiers	70.941	231.160	26.199	-160.219	-69%
Total	1.912.849	2.251.014	2.152.594	-338.165	-15%
Charges financières et réd.val.actuarielle	-560.844	-253.028	-301.998	-307.817	122%
II. Résultat financier net Fonds Social	1.352.005	1.997.987	1.850.596	-645.982	-32%
Culture SABAM					
Intérêts bancaires		162	240	-162	-100%
Charges financières		-320	-251	320	-100%
III. Résultat financier net Culture SABAM		-158	-11	158	-100%
Total I + II + III	5.528.656	8.255.657	7.325.235	-2.727.001	-33%

1 Part placement sur droits d'auteur : 3.341.320 € (80%)
 Part placement sur fonds propres : + 835.332 € (20%)

Total : 4.176.652 € (100%)

Les marchés financiers en 2011 : un monde de risques

En 2011, la crise financière s'est à nouveau propagée à l'économie 'réelle'. L'écart important entre les économies les plus fortes et les plus faibles a continué de se creuser et une grande partie de l'Europe entre en récession.

Face à ce marasme ambiant et à la baisse du chiffre d'affaires (-28%), il n'est pas étonnant que les résultats financiers nets diminuent dans le même ordre.

Pression sur les taux

Après avoir connu une progression de 14% en 2010, les résultats financiers nets de la SABAM (produits financiers moins les charges financières) ont chuté de 33% en 2011.

Le résultat cumulé des produits financiers nets de la SABAM et du Fonds social s'établit à 5,5 millions €, soit en baisse de 33% par rapport à 2010.

Les rendements des portefeuilles

Dans le cadre de la gestion discrétionnaire confiée à trois institutions financières, la part des placements en actions est restée limitée ($\pm 10\%$). Cette gestion concerne principalement les fonds garantis et les actions.

En raison d'une prestation négative des bourses d'actions et d'une pression continue sur les taux, les portefeuilles titres gérés de façon discrétionnaire auprès de trois institutions financières ont pu clôturer l'année 2011 sur un rendement net variant de 0,5% à 2,35%.

Par contre, le taux moyen cumulé de rendement de tous les avoirs s'établit à 3%.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2011

1. REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

1. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique « recherche et développement logiciels », il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2011 à 364.873 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique.

2. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles, c'est-à-dire :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi :

Libellé	Méthode Linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	10 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	5 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location - financement	X	X	20 %	20 %

la première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

4. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif selon leur valeur nominale.

5. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c'est-à-dire « créances douteuses » (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique « Réductions de valeur 'créances commerciales' » dont l'effet sera totalement neutralisé par l'annulation des droits comptabilisés en dettes envers les ayants droit, pour autant que ces droits n'aient pas été répartis.

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats BIEM et du *central licensing*) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charge des radio-télédiffuseurs et des théâtres s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

6. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur de marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c'est-à-dire que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir (voir page 49).

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à – ou déduite de – la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31 décembre 2011 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c'est-à-dire :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – dotation +104.034 €
- Fonds social (SABAM) : Réduction de valeur actuarielle portefeuille – dotation +233.069 €

Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

7. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c'est-à-dire la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

8. Comptes de régularisation actif et passif

8.1. Compte régularisation d'actif

Ce poste comporte les charges à reporter, c'est-à-dire la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Fin 2011, les frais à répartir en 2012 s'élèvent à 493.590 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que du Fonds social. Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 1.904.364 € et à 814.771 € pour le Fonds social.

8.2. Compte régularisation de passif

Il s'agit principalement des droits 2012 suite aux facturations établies en 2011 et qui concernent l'exercice 2012 (16.341.255 €).

9. Capital

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

10. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement.

En 2011, une dotation aux réserves légales de 3.065 € a été effectuée, tandis qu'un prélèvement sur les réserves disponibles a été réalisé pour un montant de 165.216 €.

11. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par la loi.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

8. RAPPORT FINANCIER

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2011, les provisions se subdivisent comme suit :

Plan social 2009	2.662.550 €
Pensions et obligations similaires (prépension)	625.231 €
Prépension CCT	1.641.078 €
Litiges	978.000 €
Total	5.906.859 €

12. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

13. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt.

14. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comptabilisé en 2011 coïncide avec l'année calendrier. De ce fait, le chiffre d'affaires 2012 comptabilisé en 2011 est reporté sur l'exercice 2012 par l'intermédiaire des comptes de régularisation du passif.

15. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance.

Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif « produits acquis ».

2. OBLIGATIONS

2.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres de personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance-groupe.

2.2. Obligations de la SABAM vis-à-vis des administrateurs

Conformément à l'article 25 des statuts, les administrateurs nouvellement élus ou cooptés à partir de l'Assemblée générale de juin 2009, bénéficieront d'un jeton de présence majoré d'un forfait annuel proportionnel à leur présence aux réunions. Le forfait annuel sera déterminé par l'Assemblée générale et sera indexé de la même façon que le jeton de présence.

Les administrateurs déjà élus avant l'Assemblée générale du 8 juin 2009, ou réélus par celle-ci, et qui sont encore en fonction après le 31 décembre 2009, bénéficieront d'un éméritat limité (à savoir un calcul effectué selon les statuts tels que d'application avant l'Assemblée générale de juin 2009 mais avec suppression de la réversion au conjoint survivant et avec une limitation à 14 jetons de présence complémentaires par année de mandat exercé en qualité de Président et d'administrateur délégué).

L'éméritat est calculé en fonction de la valeur du jeton de présence au moment où l'administrateur quitte le Conseil. L'éméritat est indexé.

Le droit à l'éméritat disparaît si l'ancien administrateur perd la qualité d'associé de la SABAM.

Un administrateur déjà élu avant l'Assemblée générale du 8 juin 2009 ou réélu par celle-ci, qui n'exercerait pas huit années de mandat et perdrait ainsi son droit à un éméritat limité, a droit rétroactivement au forfait annuel au moment où il quitte le Conseil.

Ces engagements sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances.

2.3. Nouveau système de Fonds social

Un nouveau règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et remplace l'ancien règlement d'ordre intérieur (2002) de l'asbl CES de la SABAM qui est encore d'application pour les associés ordinaires et les conjoints survivants qui jouissaient d'une allocation au 31 décembre 2006.

Ce nouveau règlement prévoit que chaque associé peut constituer une réserve de « droits d'auteur différés ». Cette réserve individuelle provient des déductions de maximum 10% qui ont été effectuées sur les droits d'exécution de l'associé concerné et d'une éventuelle participation bénéficiaire dont l'importance est fixée chaque année par le Conseil d'administration.

3. TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES

La SABAM respecte toutes les règles applicables en la matière tant au niveau des rémunérations des dirigeants qu'au niveau d'éventuelles transactions significatives qui seraient effectuées en dehors des conditions de marché avec des parties liées.

Pour les rémunérations des dirigeants, la SABAM respecte scrupuleusement la classification de fonctions des cadres présentée en 2007 au Conseil d'administration et cela dans le respect du benchmarking du secteur.

D'autre part, en l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'annexe XVIIIbis.

4. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (RUBRIQUE II DE L'ACTIF)

Recherche et développement - logiciels	€
a) Valeur d'acquisition	
Au 1 ^{er} janvier 2011	17.098.593
Mutations de l'exercice	2.345.186
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	
Au 31 décembre 2011	19.443.779
b) Amortissements et réductions de valeur	
Au 1 ^{er} janvier 2011	12.963.463
Mutations de l'exercice	
- Actés	2.591.617
Au 31 décembre 2011	15.555.080
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	3.888.700

5. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE III DE L'ACTIF)

	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
a) Valeur d'acquisition				
Au 1 ^{er} janvier 2011	8.065.721	6.175.980	10.940.551	
Mutations de l'exercice				
- Acquisitions		656.661	839.215	
- Cessions et désaffectations		-543,56	-299.448	
Au 31 décembre 2011	8.065.721	6.832.097	11.480.318	0
b) Amortissements et réductions de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2011	4.607.101	3.165.511	9.164.639	
Mutations de l'exercice				
- Actés	73.129	438.281	736.125	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations			-232.608	
Au 31 décembre 2011	4.680.230	3.603.792	9.668.156	0
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	3.385.491	3.228.306	1.812.163	0

6. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (RUBRIQUE IV DE L'ACTIF)

Participations :			
SOLEM Rue d'Arlon 75-77 1040 Bruxelles	100 parts sociales		112.400
SCRL AUVIBEL Avenue du Port 86c/201a 1000 Bruxelles	1 part sociale		2.479
SCRL REPROBEL Place de Brouckère 12 1000 Bruxelles	7 parts sociales		1.750
SCRL OnlineArt Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	5 parts sociales		2.500
Société des Auteurs Audiovisuels Rue du Prince Royal 87 1050 Bruxelles	2,5 parts sociales		1.239
FT The Digital Copyright Network SAS 130 Rue Cardinet 75017 Paris FRANCE	1.110 parts sociales		1.110
TOTAL			121.478

7. RESULTATS DE L'EXERCICE

	2011	2010
5.1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
a) Nombre total à la date de clôture	340	318
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	311,5	285,8
c) Nombre effectif d'heures prestées	453.069	427.405
5.2. FRAIS DE PERSONNEL (EN MILLIERS €)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	15.887	14.876
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	4.588	4.286
c) Primes patronales pour assurances extralégales	1.213	979
d) Autres frais de personnel	1.721	1.597
e) Pensions	1.212	899
5.3. RÉDUCTIONS DE VALEUR (EN MILLIERS €)		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées (+)	0	382
5.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (EN MILLIERS €)		
Constitutions	248	140
Utilisations et reprises	-858	-7.705
5.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN MILLIERS €)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	740	645
Autres	102	717
5.6. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS (EN MILLIERS €)		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats		
a) Aux administrateurs	542	489
b) Aux anciens administrateurs	162	5.323
VI : Placements de trésorerie : autres placements (en milliers €)	2011	2010
ACTIONS ET PARTS	20.125	23.464
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	20.125	23.464
TITRES A REVENU FIXE	154.613	163.764
dont émis par des établissements de crédit	154.613	163.764
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	8.400	504
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus	-	-
b) de plus d'un mois à un an au plus	8.400	504
c) de plus d'un an	-	-
VII. Comptes de régularisation (en milliers €)	2011	2010
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	494	491
Produits acquis	4.117	3.826
Autres		23

VIII. État du capital (en milliers €)	2011	2010
A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	1.381	1.340
Modifications au cours de l'exercice		
Inscriptions de nouveaux associés	31	41
Au terme de l'exercice	1.412	1.381
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires	1.412	1.381
IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers €)	2011	2010
Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	4.929	5.777
Provisions pour litiges	978	740
X. État des dettes (en milliers €)	2011	2010
A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
TOTAL		
C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	510	359
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	2.221	2.218
XIII. Résultats financiers (en milliers €)	2011	2010
D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	15.614	10.808
Reprises (-)	-10.808	-11.327
XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers €)	2011	2010
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	8.889	11.019
2. par l'entreprise	15.434	15.523
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	5.006	4.863
2. précompte mobilier	2.339	1.904
XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers €)	2011	2010
ENTREPRISES LIÉES		
1. Immobilisations financières	100	100
Participations		100
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION		
1. Immobilisations financières	1.125,5	15,5
Participations	1.125,5	15,5

9. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU MANAGEMENT

Les associés de la SABAM, auteurs, compositeurs et éditeurs, sont représentés dans les organes statutaires de la société que sont l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, les Collèges et les Commissions.

Lors de l'assemblée générale annuelle, ils approuvent les comptes annuels et élisent les membres du Conseil d'administration et des Collèges.

Le Conseil d'administration au 31 décembre 2011 :

Président

Baron Stijn Coninx

Administrateurs délégués

Marc Hermant - Johan Verminnen

Vice-présidents

Robert Janssens - Jan Van Landeghem

Secrétaires

Claude Martin (repr. Team For Action) - John Terra

Administrateurs

Benoît Coppée

Ignace Cornelissen

Albert Delchambre

Hans Helewaut

Frederic Schaeren (repr. Peermusic nv)

Alec Mansion

Patrick Mortier (repr. PMP Music)

Pierre Mossiat (repr. Strictly Confidential sa)

Isabelle Rigaux

Directeur général

Christophe Depreter

Juristes

Carine Libert, juriste d'entreprise

Me Daniel Absil, avocat.

Le Comité de direction

Christophe Depreter, Directeur général

Carine Libert, Direction Affaires Juridiques & Affaires Internationales

Jac Cuypers, Direction Opérations (à partir du 01/11/2011) (au nom de Kobus Consulting)

Sandrine Evenepoel, Direction Ressources Humaines

Willy Heyns, Direction ICT

Luc Van Oyccke, Direction Finances

Serge Vloeberghs, Direction Ventes

Commissaire

Ernst & Young, Reviseurs d'Entreprises SCCRC, représenté par Vincent Etienne

10. RAPPORTS DU COMMISSAIRE

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM – Société Civile SCRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 260.239.717 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 109.378.752.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 17 avril 2012

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
représentée par

Vincent Etienne
Associé
12VE0042

Rapport spécial du commissaire à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM - Société Civile SCRL sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins et conformément à l'article 42 du Règlement Général de la SABAM, nous faisons rapport sur la mission qui nous a été confiée.

L'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins stipule que:

Les fonds récoltés qui de manière définitive ne peuvent être attribués doivent être répartis entre les ayants droit de la catégorie concernée par les sociétés, selon des modalités approuvées à la majorité des deux-tiers en assemblée générale. A défaut d'une telle majorité, une nouvelle assemblée générale convoquée spécialement à cet effet statue à la majorité simple. L'utilisation de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-réviseur.

A cet égard, l'article 42 du Règlement Général de la SABAM stipule que :

Les montants perçus qui, de manière définitive, après un délai de 3 ans, ne peuvent être attribués aux ayants droit, sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit. Ces sommes sont réparties selon les règles de répartition applicables à la répartition à laquelle elles ont été ajoutées. La répartition de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-réviseur.

Les droits perçus qui, après un délai de trois ans, peuvent être considérés de manière définitive comme non-attribuables, s'élèvent à € 5.082.254. Ce montant, des droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive pour l'année 2007, a été attribué aux catégories auquel il se réfère et payé en décembre 2011.

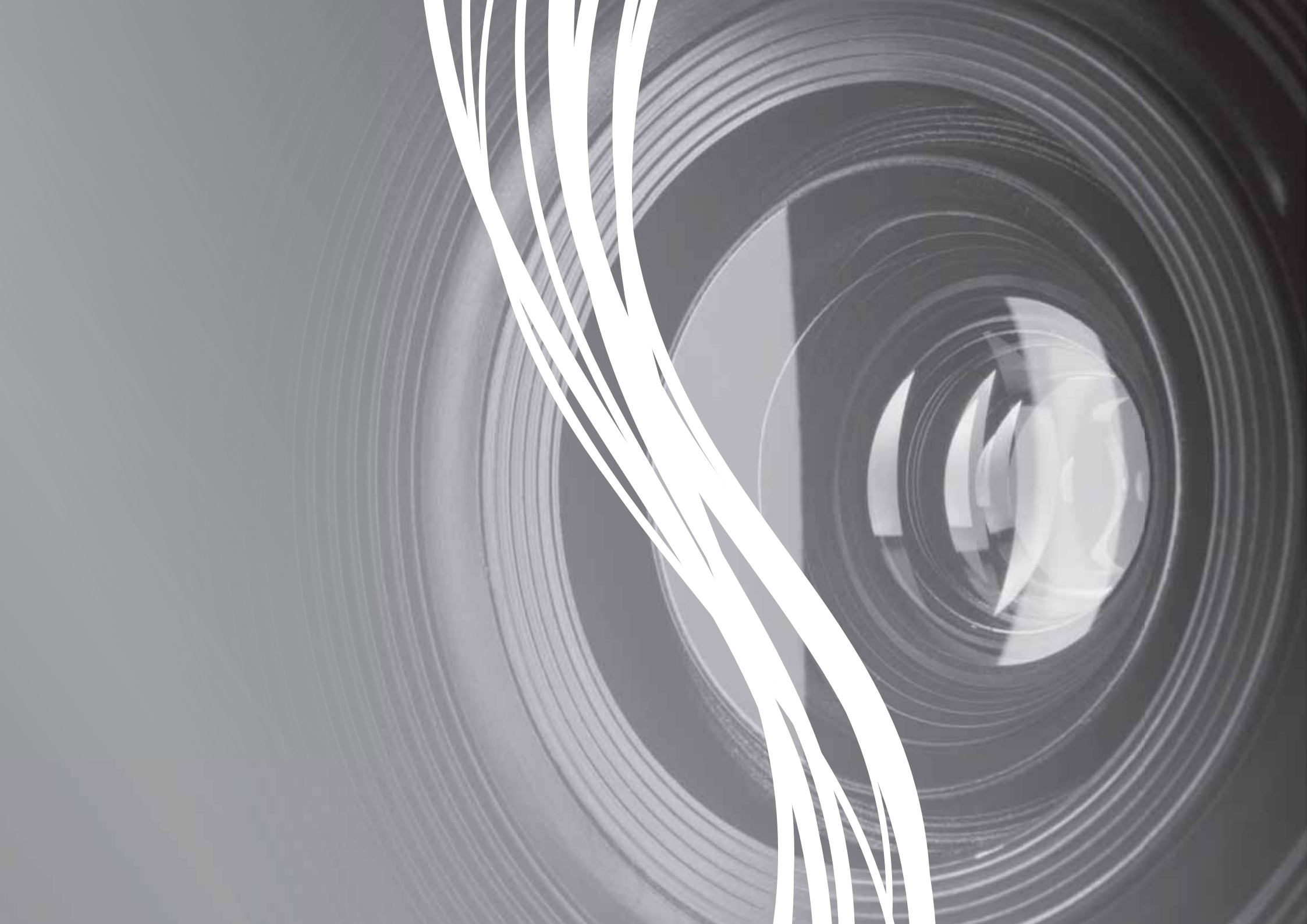
Diegem, le 17 avril 2012
Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par

Vincent Etienne
Associé
12VE0046

11. GLOSSAIRE

Adhérent	Héritier, ayant droit ou ayant cause d'un ayant droit intellectuel décédé
ARAPB	Association Royale Artistes Plasticiens de Belgique
AUVIBEL	Société de gestion collective fondée en 1994 et chargée de la perception et de la répartition de la rémunération pour copie privée des œuvres sonores et audiovisuelles en Belgique
CELAS	Joint venture entre PRS, MCPS et GEMA, en vertu de laquelle le répertoire EMI anglo-américain est géré de façon centrale
Central licensing (CL)	Contrat centralisé géré par une société de gestion collective pour ce qui concerne les droits de reproduction mécanique des grandes firmes de disques, pour un territoire déterminé
CES	Caisse d'Entraide et de Solidarité asbl
Concert qualifié	Concert avec un chiffre d'affaires de minimum 100.000 € dont au moins 60% des œuvres exécutées ont été composées par l'artiste-interprète lui-même
Copie privée	Reproduction autorisée d'œuvres musicales ou audiovisuelles au sein du cercle de famille (la notion de "cercle de famille" se comprend au sens strict, à savoir "groupe limité de personnes entre lesquelles il existe un lien tellement étroit qu'il peut être assimilé à un lien familial")
Download	Téléchargement de contenu de l'internet et stockage sur le disque dur (ou sur carte mémoire)
Droit de reproduction mécanique	Le droit de reproduction mécanique concerne l'autorisation de fixer de la musique sur des supports audiovisuels ou sonores, tels que par ex. un CD, un DVD ou un disque dur. La SABAM a conclu à cet effet des contrats avec notamment des firmes de disques, des fournisseurs de musique d'arrière-plan, des DJ, des maisons de production de films et spots publicitaires et d'autres, chaque fois en fonction de la nature de la fixation et du modèle commercial appliqué.
Droit de suite	Droit, pour l'auteur d'une œuvre d'art graphique ou plastique originale, à percevoir un pourcentage sur le prix obtenu pour toute revente de cette œuvre. Les ayants droit de l'artiste profitent également de la vente des œuvres d'art jusqu'à 70 ans après le décès de l'artiste.

Mobile Phone Ringing Tunes	Sonnerie d'appel (musique)
Playlist	Programme reprenant les œuvres exécutées (ex. listes jouées à la radio)
Podcasting	Permet aux utilisateurs d'écouter ou de télécharger des émissions audio ou vidéo afin de les écouter ultérieurement
Prêt public	Prêt d'œuvres littéraires, de bases de données, d'œuvres photographiques, de partitions d'œuvres musicales, d'œuvres sonores et d'œuvres audiovisuelles réalisé par les bibliothèques ou les médiathèques publiques
REPROBEL	Société de gestion collective fondée en 1997 et chargée de la perception et de la répartition des droits de reprographie et de prêt public en Belgique
Reprographie	La copie d'œuvres fixées sur un support graphique ou analogue pour un usage privé ou pour un usage professionnel purement interne et à titre d'illustration dans le cadre d'un enseignement ou pour une recherche scientifique.
Ringbacktones	Sonnerie (musique) de retour d'appel
SIMIM	Société de gestion collective fondée en 1995, chargée de la perception et de la répartition des droits musicaux pour les producteurs de musique
Simulcasting	Diffusion simultanée d'un contenu identique (audio ou vidéo) sur plusieurs médias distincts
Streaming	Principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en direct (ou en léger différé). Celui-ci permet la lecture d'un flux audio ou vidéo au fur et à mesure de sa diffusion
UNISONO	Projet commun entre la SABAM et la SIMIM ayant pour objectif de simplifier, via une perception intégrée, le règlement des droits d'auteur et des droits voisins au sein des entreprises, sociétés et services publics
VOD	Video on demand : technique de diffusion de contenus vidéo numériques (films, dessins animés, etc.) offerts ou vendus par les opérateurs de télécommunication
Webcrawling	Outil automatisé de recherche d'événements sur l'Internet





SABAM

75-77 rue d'Arlon
1040 Bruxelles
Tel.: 02/286 82 11
Fax: 02/230 05 89

www.sabam.be